



TABLEAU DE BORD DU SDAGE-PDM 2016-2021

État 2020


**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

eau
GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne



**NOTRE AVENIR
PASSE PAR L'EAU!**



SUIVI DU PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SOMMAIRE	3
AIDE A LA LECTURE	1
LE TABLEAU DE BORD DU SDAGE, DU PDM ET DU PACC	2
LES POINTS A RETENIR POUR L'ETAT 2020	3
LE CONTEXTE DU BASSIN ADOUR-GARONNE	5
BILAN DES PRECIPITATIONS 2020.....	5
REPARTITION DES GRANDS TYPES D'OCCUPATION DU SOL.....	6
REPARTITION DE LA POPULATION COMMUNALE.....	7
ETAT DES EAUX	8
REFERENCE : ÉTAT DES EAUX 2019 ET OBJECTIFS DU SDAGE.....	8
ORIENTATION A CREER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES	10
STRUCTURES DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	11
DEVELOPPEMENT DES SAGE ET DES DEMARCHES TERRITORIALES.....	12
DEVELOPPEMENT DES SAGE ET DES DEMARCHES TERRITORIALES.....	13
REFERENCE DE L'ETAT DES LIEUX : RECUPERATION DES COUTS PAR SECTEUR ECONOMIQUE.....	14
REPARTITION DE LA CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX OBJECTIFS DU SDAGE.....	15
ORIENTATION B REDUIRE LES POLLUTIONS	16
CONFORMITE AUX EXIGENCES D'EQUIPEMENT DES STATIONS D'EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES.....	17
CONNAISSANCE DES PRESSIONS DOMESTIQUES.....	18
REDUCTION DES EMISSIONS DE SUBSTANCES DANGEREUSES.....	19
REJETS DES INDUSTRIELS.....	20
GESTION DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE.....	21
PROTECTION DES CAPTAGES ET REALISATION DES PLANS D'ACTION.....	22
PROTECTION DES CAPTAGES ET REALISATION DES PLANS D'ACTION.....	23
POLLUTION PAR LES NITRATES – SUIVI DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE NITRATES.....	24
POLLUTION PAR LES PHYTOSANITAIRES DE TOUTES ORIGINES.....	25
VENTES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES.....	26

MISE EN ŒUVRE DU PLAN ECOPHYTO II.....	27
SURFACE EN FORET.....	28
ÉTAT DES EAUX DE BAIGNADE	29
CLASSEMENT DES ZONES CONCHYLICOLES	30
CONTRIBUTION A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES EAUX MARINES FIXES DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE CADRE STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN	31

ORIENTATION C AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE..... 32

VOLUMES PRELEVES EN EAU SUPERFICIELLE ET EN EAU SOUTERRAINE ET LEUR VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	33
CONSOMMATIONS NETTES PAR TYPE D'USAGE	34
OBJECTIFS DE QUANTITE AUX POINTS NODAUX	35
COUVERTURE DES ZONES DE REPARTITION DES EAUX PAR DES ORGANISMES UNIQUES DE GESTION COLLECTIVE	36
MOYENS POUR RESTAURER L'EQUILIBRE QUANTITATIF (ECONOMIES D'EAU, RESERVES EXISTANTES ET CREATION DE RESERVES).....	37
MOYENS POUR RESTAURER L'EQUILIBRE QUANTITATIF (ECONOMIES D'EAU, RESERVES EXISTANTES ET CREATION DE RESERVES).....	38
GESTION DES CRISES SECHERESSE.....	39

ORIENTATION D PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES..... 40

IMPACT DES ECLUSEES	41
RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	42
RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	43
ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU	44
FREQUENTATION DES COURS D'EAU PAR LES POISSONS MIGRATEURS BASSIN ADOUR – COTIERS LANDAIS.....	45
FREQUENTATION DES COURS D'EAU PAR LES POISSONS MIGRATEURS BASSIN GARONNE, DORDOGNE, CHARENTE, SEUDRE, LEYRE	46
ZONES HUMIDES	47
ESTIMATION DE LA SURFACE ARTIFICIALISEE AU TRAVERS DE L'EVOLUTION DE LA SAU.....	48
SURFACE DECLAREE EN INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	49
SURFACE TOUJOURS EN HERBE	50
DISPOSITIONS COMMUNES SDAGE-PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION.....	51

Entretien et restauration des cours d'eau

Descriptif

Il s'agit de suivre les structures de gestion des cours d'eau bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI, la couverture du bassin par ses structures et le linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel de gestion (PPG).

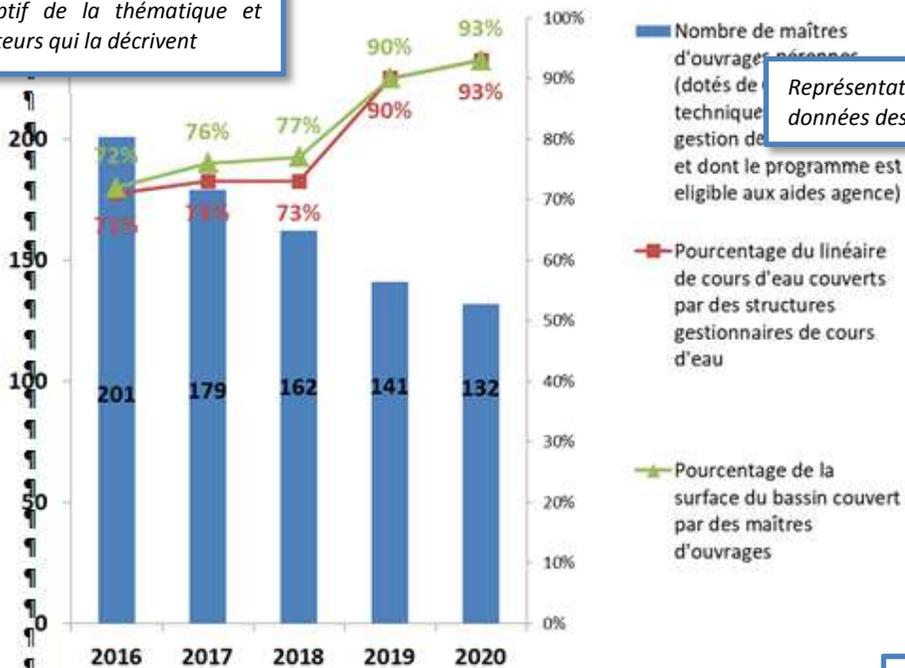
Indicateur Bassin ou National ou Plan d'Adaptation au Changement Climatique



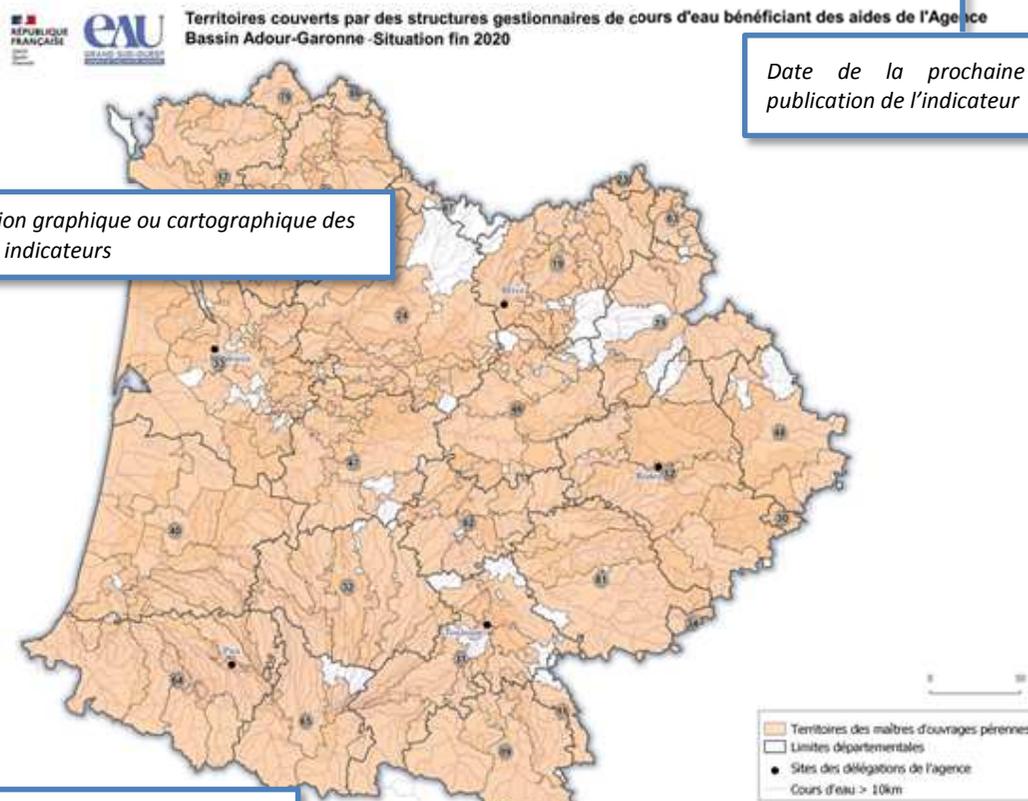
Date de la prochaine publication de l'indicateur

Territoire couvert par des structures gestionnaires de cours d'eau

Descriptif de la thématique et indicateurs qui la décrivent



Représentation graphique ou cartographique des données des indicateurs



Résultats et commentaires

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2020

Fin 2020, 132 maîtres d'ouvrages bénéficiaient d'un accompagnement financier de l'Agence pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, ce qui représentait 93% de la surface du bassin Adour-Garonne. Les évolutions sont liées aux restructurations dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Les travaux reprennent après une phase consacrée à l'organisation des syndicats. Ainsi, plus de 660 km de linéaire de cours d'eau ont fait l'objet d'une restauration de ripisylve avec l'aide de l'Agence en 2020.

LE TABLEAU DE BORD DU SDAGE, DU PDM ET DU PACC....

Les objectifs du tableau de bord du SDAGE et du PDM

La disposition A21 du SDAGE 2016-2021 prévoit que sa mise en œuvre soit suivie par un tableau de bord. Ce tableau de bord doit être porté à la connaissance des acteurs de l'eau du bassin et adapté pour une communication vers le public.

- **rendre compte de l'état d'avancement** de la mise en œuvre du SDAGE (progrès accomplis et efforts restant à réaliser) mais également **mesurer l'atteinte des objectifs environnementaux** fixés à l'échéance 2021, notamment 68% de masses d'eau superficielles en bon état écologique ;
- évaluer les performances de l'action publique en étant un des **outils de pilotage du SDAGE** pour le comité de bassin et les services de l'Etat, chargés de sa mise en œuvre et engagés vis-à-vis de la commission européenne sur des objectifs environnementaux précis. Il permet d'**identifier les actions qu'il serait nécessaire de réorienter** pour atteindre les objectifs fixés ;
- **informer** et faire partager un diagnostic commun avec des publics divers : élus, usagers, associations, grand public, bureaux d'études... A ce titre, il présente une vision synthétique à partir d'un nombre limité d'indicateurs.

Le tableau de bord du SDAGE-PDM 2016-2021 permet de suivre 28 thématiques : 13 thématiques sont imposées par le niveau national et 15 thématiques présentent plus spécifiquement des enjeux du bassin. L'évolution de ces thématiques est décrite par 48 indicateurs, dont 18 décrivent spécifiquement des nouveautés du SDAGE (gestion du temps de pluie, plan écophyto, plan d'action pour la gestion quantitative, suivi du milieu marin, plan de gestion des risques inondation,...).

L'intégration du suivi du PACC dans le tableau de bord

Etant donné que le PACC (plan d'adaptation au changement climatique) a vocation à nourrir les documents de planification comme le SDAGE 2022-2027 ou les SAGE, son suivi « quantitatif » par des indicateurs de réalisation/résultats est intégré au tableau de bord du SDAGE-PDM 2016-2021. L'objectif principal de ce suivi est de mesurer la capacité effective du PACC à créer une réelle incitation à agir, et d'évaluer le rythme de mise en œuvre des mesures les plus structurantes à l'échelle du bassin Adour Garonne au travers des évolutions annuelle et pluriannuelle des indicateurs.

Les producteurs de données

Les services producteurs des données, qui fournissent les éléments nécessaires à la réalisation du tableau de bord, sont l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT-M), l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'IFREMER.

Cette cinquième édition du tableau de bord, renseignée à partir des données disponibles au 31 décembre 2020 (soit, selon les indicateurs, des données 2018, 2019 ou 2020), présente une vision synthétique de la mise en œuvre du SDAGE et du PDM 2016-2021 mais également du plan d'adaptation au changement climatique du bassin à partir de 55 indicateurs.

LES POINTS A RETENIR POUR L'ETAT 2020

Sur de nombreuses thématiques, un état 2020 qui continue à démontrer des résultats satisfaisants des actions menées :

- dans le domaine de la **gouvernance** :
 - le bassin est couvert à 71% par 27 SAGE dont 19 mis en œuvre : **14 des 16 SAGE identifiés comme nécessaires** dans le SDAGE 2016-2021 sont en cours d'instruction, d'élaboration ou de mise en œuvre fin 2020 et **tous les SAGE à échéance 2017 sont en cours d'élaboration ou mis en œuvre** ;
 - 7 démarches territoriales (contrats de progrès territoriaux ou contrats de milieux) sont mises en œuvre et 11 sont en préparation ;
- en matière de **réduction des pollutions ponctuelles**, on note que :
 - **plus de 93% des systèmes d'assainissement collectif de plus de 2 000 EH ont un équipement conforme** aux exigences de la directive eaux résiduaires urbaines ;
 - **l'amélioration continue des connaissances a permis d'identifier les 600 systèmes d'assainissement contribuant fortement à la dégradation de 550 masses d'eau** et qui devront engager des travaux d'ici 2027,
 - **92% des systèmes d'assainissement de plus de 2000 EH transmettent leurs résultats d'autosurveillance des déversoirs d'orage.**
- **Sur les 93 captages prioritaires** du SDAGE 2016-2021 une **aire d'alimentation de captage a été définie. 61** d'entre eux font l'objet d'un **plan d'action territorial de protection de la ressource en eau contre les pollutions diffuses validé** fin 2020 ;
- sur la **réduction des produits phytosanitaires**, environ **16 500 exploitations agricoles**, soit 19% des exploitations du bassin, **sont engagées fin 2020 dans différents réseaux** : agriculture biologique, DEPHY, réseau 30 000, GIEE ;
- **la qualité des eaux superficielles** a globalement tendance à **s'améliorer** du point de vue **des nitrates et des produits phytosanitaires** ;
- **plus de 93% des sites de baignade** présentent une **qualité conforme** aux exigences européennes en 2020 ;

- sur la **gestion quantitative** :
 - on constate que **les objectifs de débit ont été satisfaits sur 50 points nodaux sur les 65** du bassin en 2020 soit **77% des points nodaux** ;
 - **3 projets de territoires pour la gestion de l'eau** sont validés fin 2020 sur les 9 engagés sur le bassin et recherche de dynamique dans les démarches concertées de retour à l'équilibre avec 3 projets de territoires pour la gestion de l'eau supplémentaires en émergence et 13 périmètres élémentaires identifiés devant faire l'objet de ces démarches
- dans le domaine de la **restauration et l'entretien des cours d'eau**, on observe une **augmentation des linéaires gérés** (93% du linéaire des cours d'eau de plus de 10 km fin 2020) et une **diminution du nombre de structures de gestion des cours d'eau** (132 fin 2020) du fait de leur regroupement ;
- sur la **restauration de la continuité écologique**, **477 ouvrages ont été rendus franchissables entre 2016 et 2020** (dont 368 situés sur des cours d'eau classés en liste 2). Suite à la validation en juin 2020 de la priorisation des ouvrages liée à la politique apaisée, 37 ouvrages relevant de la programmation 2020-2023 ont été rendus franchissables en 2020 (sur 492 prévus) ;
- quant aux **poissons migrateurs**, on a observé en 2020 une **stabilité voire une augmentation des effectifs de saumons** selon les bassins, une **augmentation pour les anguilles** mais une **situation difficile pour les lamproies et les aloses** ;
- sur la **gestion des risques d'inondation**, **18 stratégies locales de gestion de ces risques sont approuvées** sur les 19 prévues du bassin fin 2020.

...mais des efforts à poursuivre sur de nombreux sujets :

- pour la **gouvernance**, on constate que la structuration en EPTB sur les territoires prioritairement visés par le SDAGE **n'a pas eu d'avancement notable en 2020**, hormis les points suivants :
 - sur le territoire **Tarn-Aveyron**, tous les partenaires s'accordent sur la nécessité d'une gouvernance à cette échelle : examen par les départements des modalités de leur collaboration, objectif de créer une association interdépartementale entre les syndicats mixtes du bassin et objectif d'un EPTB à terme inscrit dans la stratégie territoriale Tarn-Aveyron.

- sur le territoire **Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne**, la création d'une association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste-Rivières de Gascogne et Estuaire; Par ailleurs, les démarches de gestion concertée demandées sur les 3 nappes souterraines ciblées par le SDAGE bénéficient de quelques avancées mais n'ont pas fait l'objet d'une formalisation fin 2020 ;
- en matière de **pollutions diffuses**, on observe globalement que la qualité des eaux souterraines se dégrade, tant du point de vue des nitrates que des phytosanitaires ;
- la **qualité microbiologique des zones de production conchylicoles** est globalement bonne pour les non fousseurs (huîtres, moules, etc.), mais de qualité moyenne pour les fousseurs (palourdes, coques, etc.) ;
- sur la **gestion quantitative** : les **débits de crise** ont été **franchis sur 13 points nodaux** du bassin et **31% du bassin** a été **soumis à des mesures de restriction totale** en lien avec des conditions pluviométriques particulièrement faibles en été.

LE CONTEXTE DU BASSIN ADOUR-GARONNE

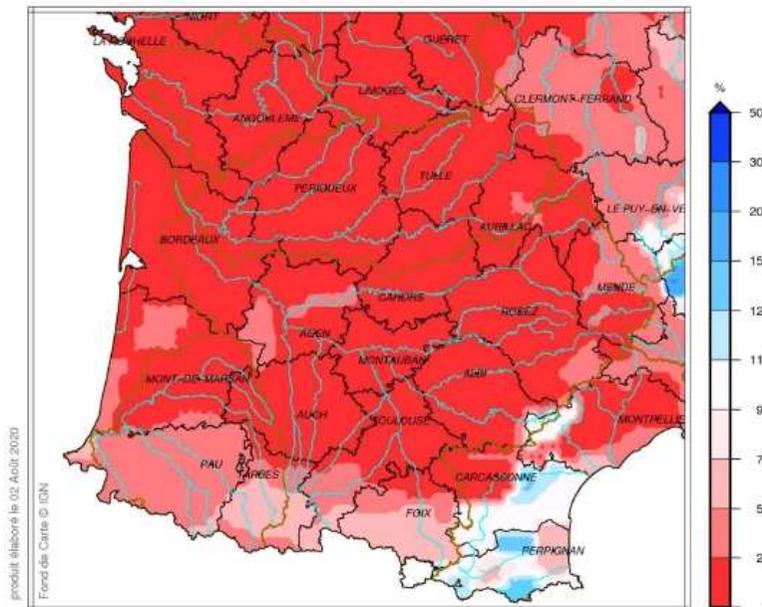
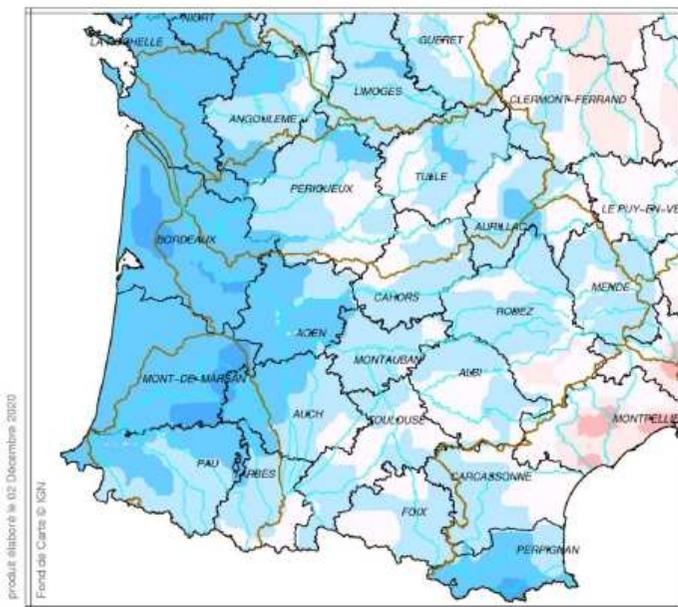
Bilan des précipitations 2020



Bassin Adour-Garonne
Rapport à la normale 1981/2010 du cumul de précipitations
De Novembre 2019 à Octobre 2020



Bassin Adour-Garonne
Rapport à la normale 1981/2010 des précipitations
Juillet 2020



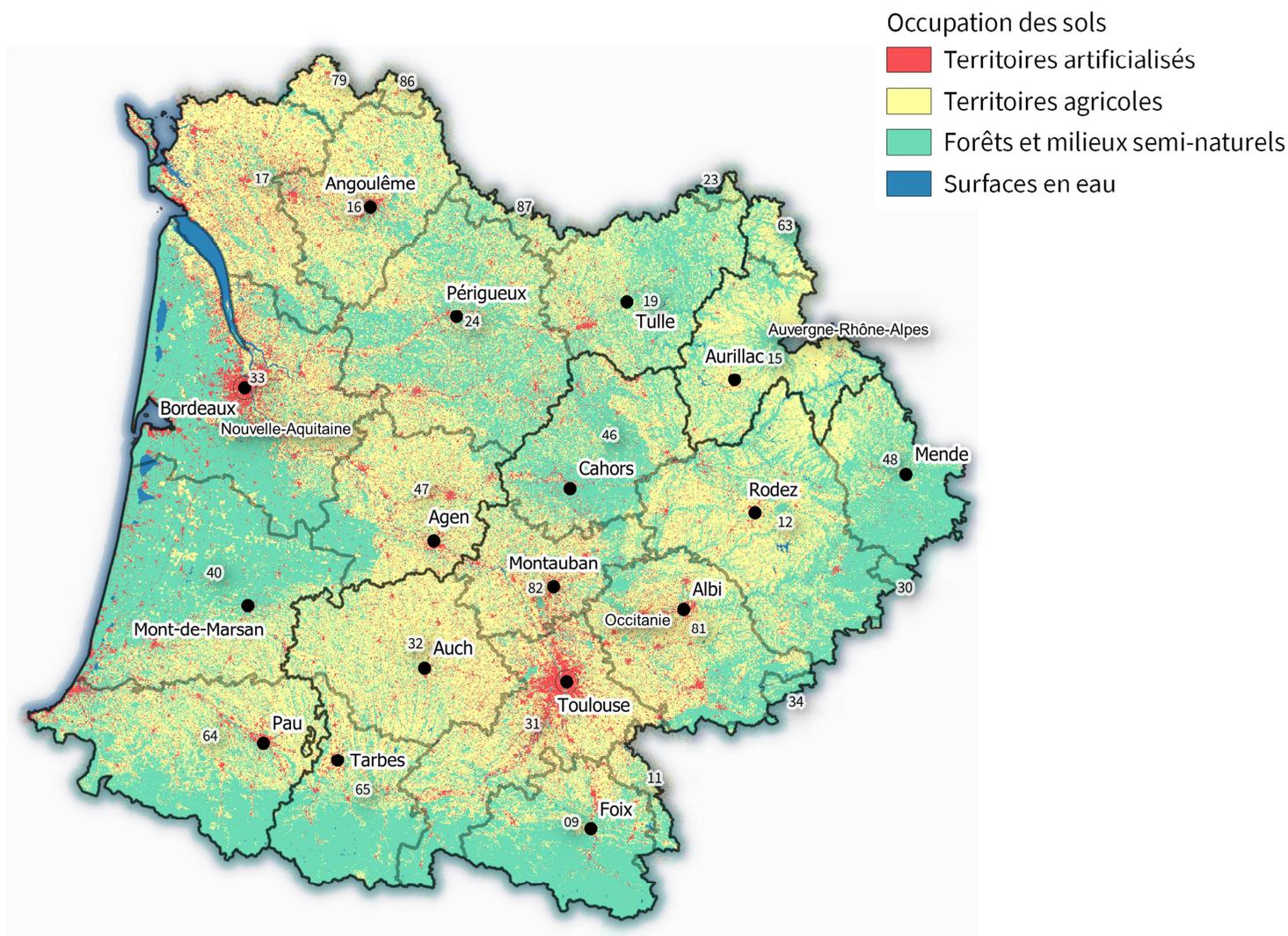
Source : Météo France

L'ensemble du bassin Adour-Garonne connaît une pluviométrie fortement excédentaire en novembre 2019 et octobre 2020, et fortement déficitaire en juillet 2020. En dehors de ces extrêmes, les cumuls mensuels sont supérieurs à la normale en décembre 2019, mars et juin 2020, et plus conformes ou inférieurs à la normale les autres mois.

Le bilan sur la saison hydrologique fait apparaître des quantités de pluie excédentaires de 30 à 50 % sur les départements côtiers, le Lot-et-Garonne et l'ouest du Gers, tandis qu'elles sont conformes à la normale ou en léger excédent de 10 à 20 % sur le reste du bassin.

Dans les Landes, le cumul sur la période novembre 2019-octobre 2020 atteint un record depuis 1959. En Gironde, il se place au 2e rang, 3e rang pour le Lot-et-Garonne et le Gers et 4e rang en Charente-Maritime.

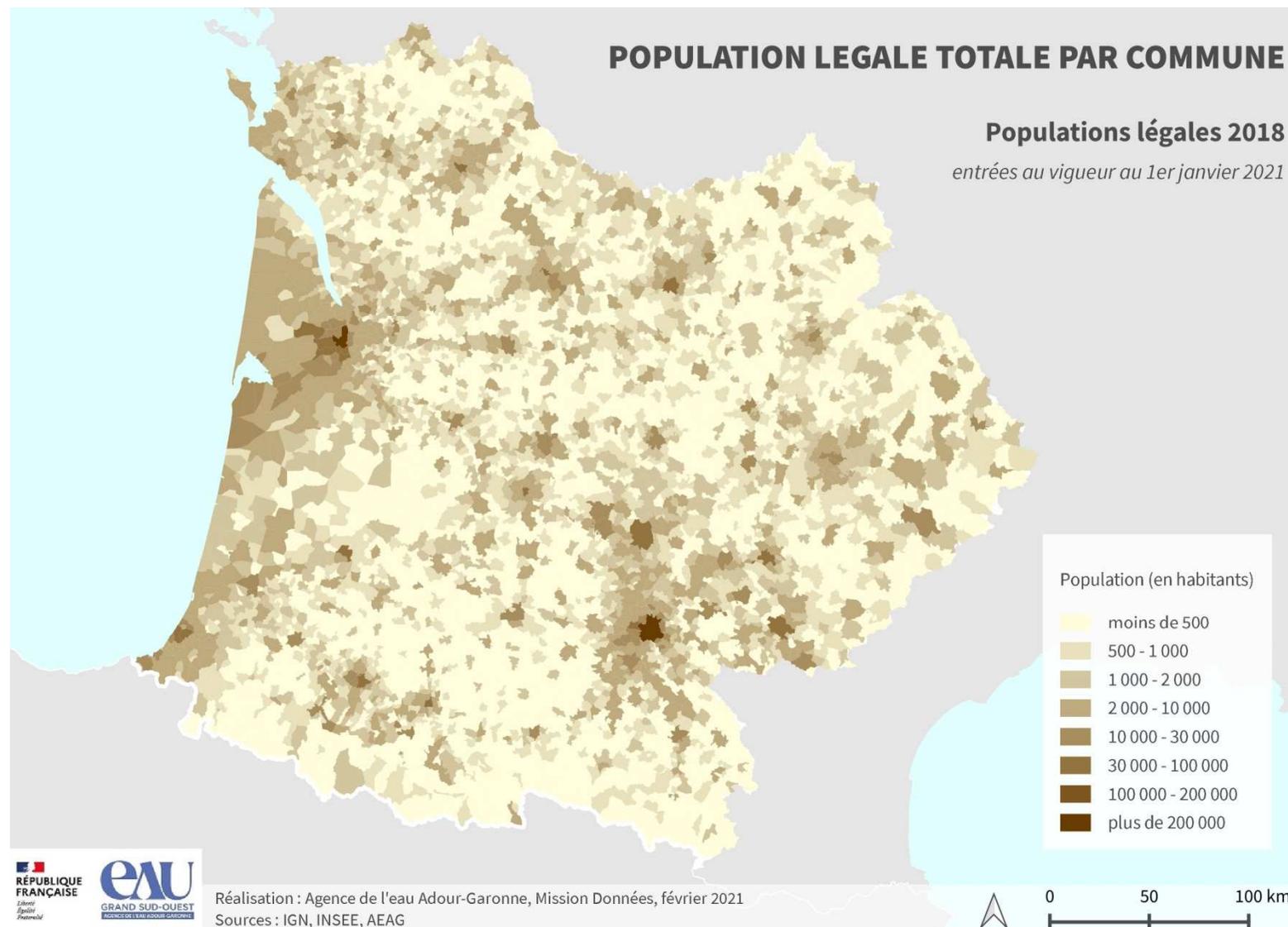
Répartition des grands types d'occupation du sol



Sources : Oso Theia 2019

L'occupation du sol du bassin Adour-Garonne n'a pas évolué de manière significative. Établie sur la base des données d'Oso Théia de 2019, elle montre que le bassin reste peu artificialisé, riche en forêts et milieux semi naturels et pour moitié en surface agricole.

Répartition de la population communale



Source : INSEE – Recensement 2018

La population totale du bassin en 2018 est de 7,95 millions d'habitants soit une augmentation de 0,5% par rapport à l'année précédente. On observe une concentration démographique sur la frange littorale du bassin mais également en zone urbaine autour des 2 métropoles Bordeaux et Toulouse qui regroupent 20% de la population du bassin.

Référence : État des eaux 2019 et objectifs du SDAGE



Descriptif

Cette thématique présente l'évaluation de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines au regard des objectifs fixés dans le SDAGE 2016-2021.

Pourcentage de masses d'eau en bon état (masses d'eau superficielle et souterraine)

Bassin Adour-Garonne	% bon état écologique	% bon état chimique*	% bon état quantitatif
Rivières	50%	91%	
Lacs	35%	94%	
Littorales	45%	93%	
Souterraines		72%	87%

**L'état chimique est présenté sans les molécules ubiquistes c'est-à-dire les molécules dont la présence n'est pas reliée à une activité anthropique (HAP, organo-étains, polybromodiphényléthers et mercure)*

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne – État des Lieux 2019 – décembre 2019

Années de référence: 2015, 2016 et 2017 pour l'état des eaux superficielles – 2011 à 2016 pour l'état des eaux souterraines

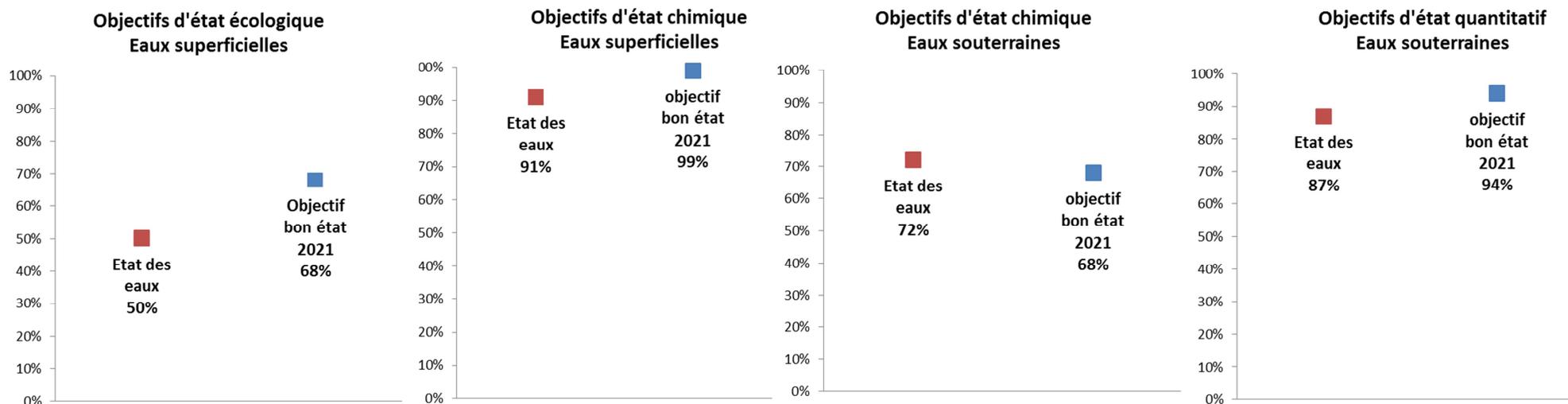
État des lieux 2019

Cette évaluation indique que :

- le pourcentage de masses d'eau rivières en bon état écologique s'établit à 50% (91% pour l'état chimique) ; 1^{er} territoire métropolitain en pourcentage de masses d'eau en bon état écologique ;
- ce pourcentage s'établit à 35% pour les masses d'eau lacs et 45% pour les masses d'eau littorales ;
- 72% des masses d'eau souterraine sont en bon état chimique et 87% d'entre elles sont en bon état quantitatif.

Ces résultats ont progressé par rapport aux évaluations précédentes (2015 pour le SDAGE 2016-2021).

Situation vis-à-vis des objectifs fixés en 2021 par le SDAGE 2016-2021 (masses d'eau superficielle et souterraine)



*Pour les rivières l'état chimique est présenté sans les molécules ubiquistes c'est-à-dire les molécules dont la présence n'est pas reliée à une activité anthropique (HAP, organo-étains, polybromodiphényléthers et mercure)

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne – SDAGE 2016-2021 – décembre 2015 pour les objectifs
 Agence de l'eau Adour-Garonne – État des lieux 2019 – décembre 2019 pour l'état des eaux

Le SDAGE 2016-2021 a fixé les objectifs suivants pour 2021 :

- 68% en bon état écologique en 2021 **soit environ 700 masses d'eau superficielles supplémentaires à reconquérir,**
- 99% des masses d'eau superficielles devront être en bon état chimique **soit environ 100 masses d'eau supplémentaires à reconquérir.**

CREER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES

Une politique de l'eau cohérente et menée à la bonne échelle.

Cette orientation se traduit par 4 objectifs :

- Mieux gérer l'eau au niveau local et rationaliser les efforts,
- Renforcer les connaissances et partager les savoirs dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques,
- Mieux évaluer le coût des actions et leurs bénéfices environnementaux,
- Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire.

Prescriptions clés - SDAGE

- Organiser des maîtres d'ouvrage à l'échelle de périmètres cohérents et de taille suffisante pour mutualiser moyens techniques et financiers et imiter le morcellement des actions,
- Développer une culture commune en informant et en sensibilisant pour s'adapter au changement climatique et l'anticiper,
- Optimiser la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Exemples d'actions - PDM

- Mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- Organiser une journée de formation sur les enjeux de la qualité de l'eau,
- Réaliser une étude sur l'impact des rejets domestiques.

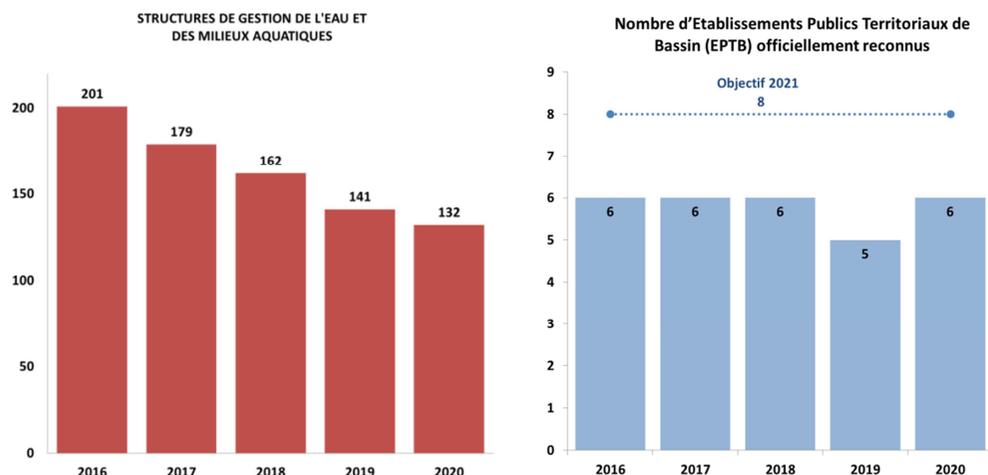
Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Développement des SAGE et des démarches territoriales
- Récupération des coûts par secteur économique
- Répartition de la contribution de l'Agence aux objectifs du SDAGE

Structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Descriptif

Les indicateurs de cette thématique permettent de suivre l'évolution de la gouvernance sur le bassin, à travers le nombre d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) notamment la structuration des EPTB sur les deux territoires visés par le SDAGE 2016-2021 mais également le nombre de structures gestionnaires de cours d'eau bénéficiant d'une aide de l'Agence, permettant ainsi d'avoir une appréciation sur la mobilisation des acteurs de terrain en faveur de la gestion intégrée et concertée.



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

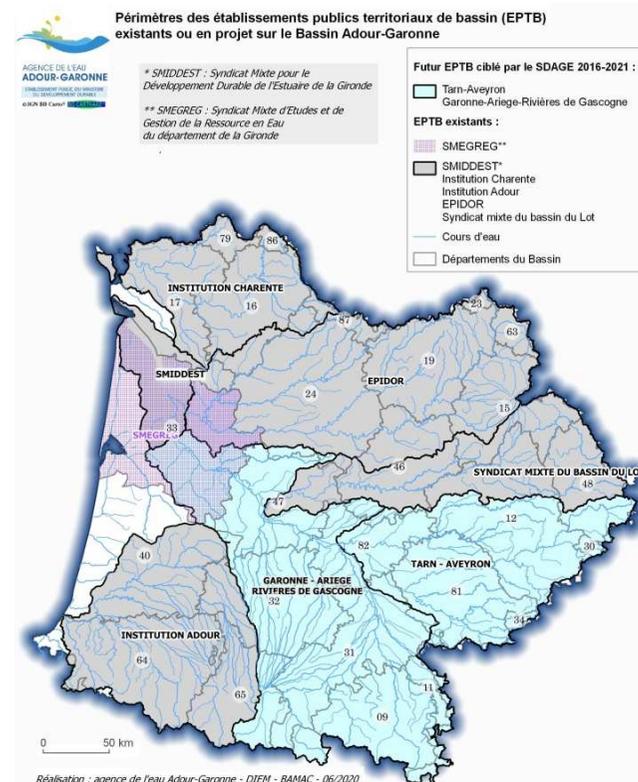
Résultats 2020

Sur le bassin, il existe 6 établissements publics territoriaux de bassin situés sur l'Adour, la Charente, l'Estuaire de la Gironde, le Lot, les nappes profondes de Gironde et la Dordogne.

Concernant la structuration en EPTB sur les 2 territoires visés par le SDAGE 2016-2021 :

- **Tarn-Aveyron** : la structuration en EPTB n'a pas connu d'avancement notable en 2020 même si tous les partenaires s'accordent sur la nécessité d'une gouvernance à cette échelle. Les Départements examinent les modalités de leur collaboration. Dans le même temps, la coopération entre les syndicats mixtes du bassin s'intensifie dans l'objectif de créer une association interdépartementale. L'objectif d'un EPTB à terme a été inscrit dans la stratégie territoriale Tarn-Aveyron et fait l'objet d'un suivi par la Préfète du Tarn, coordinatrice du bassin.
- **Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne** : les 2 Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, les 7 départements concernés, les 2 Métropoles de Toulouse et Bordeaux, l'État et l'Agence de l'eau réunis à l'automne 2020 par M. le Préfet coordonnateur de sous bassin ont acté la création d'une association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste-Rivières de Gascogne et Estuaire. Cette association, instance politique de discussion, de partage, de concertation et de coordination sera chargée d'améliorer la gouvernance de la gestion quantitative du grand cycle de l'eau à l'échelle de ce grand territoire en complémentarité avec les acteurs existants (SMIDDEST pour l'estuaire notamment).

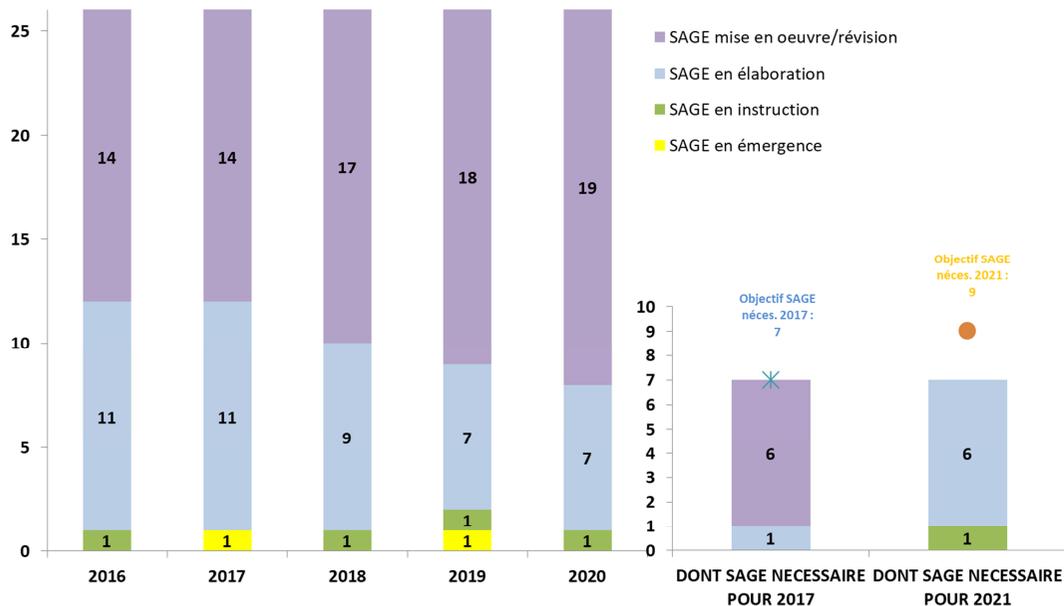
L'entrée en vigueur de la compétence obligatoire au 1er janvier 2018 a fortement accéléré la réorganisation des maîtrises d'ouvrages. La diminution régulière depuis 2013 du nombre de maîtres d'ouvrage (132 fin 2020) mettant en œuvre un programme pluriannuel de gestion (PPG) est à rapporter à l'augmentation des périmètres de gestion. La GEMAPI et les nouvelles modalités d'aide de l'agence de l'eau (le PPG de bassin versant est une condition d'éligibilité) ont favorisé une meilleure couverture du réseau hydrographique par des maîtres d'ouvrage et l'organisation de nouveaux gestionnaires sur des territoires autrefois orphelins. On note ainsi qu'en 2020, le linéaire de cours d'eau gérés est passé de 90% à 93%.



Descriptif

Cette thématique illustre le développement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des démarches territoriales (contrats territoriaux et contrats de rivières) sur le bassin en fonction des différentes étapes d'avancement, ce qui permet d'appréhender la progression des actions de gestion intégrée par sous bassin et plus particulièrement pour les 16 SAGE nécessaires définis dans le SDAGE 2016-2021.

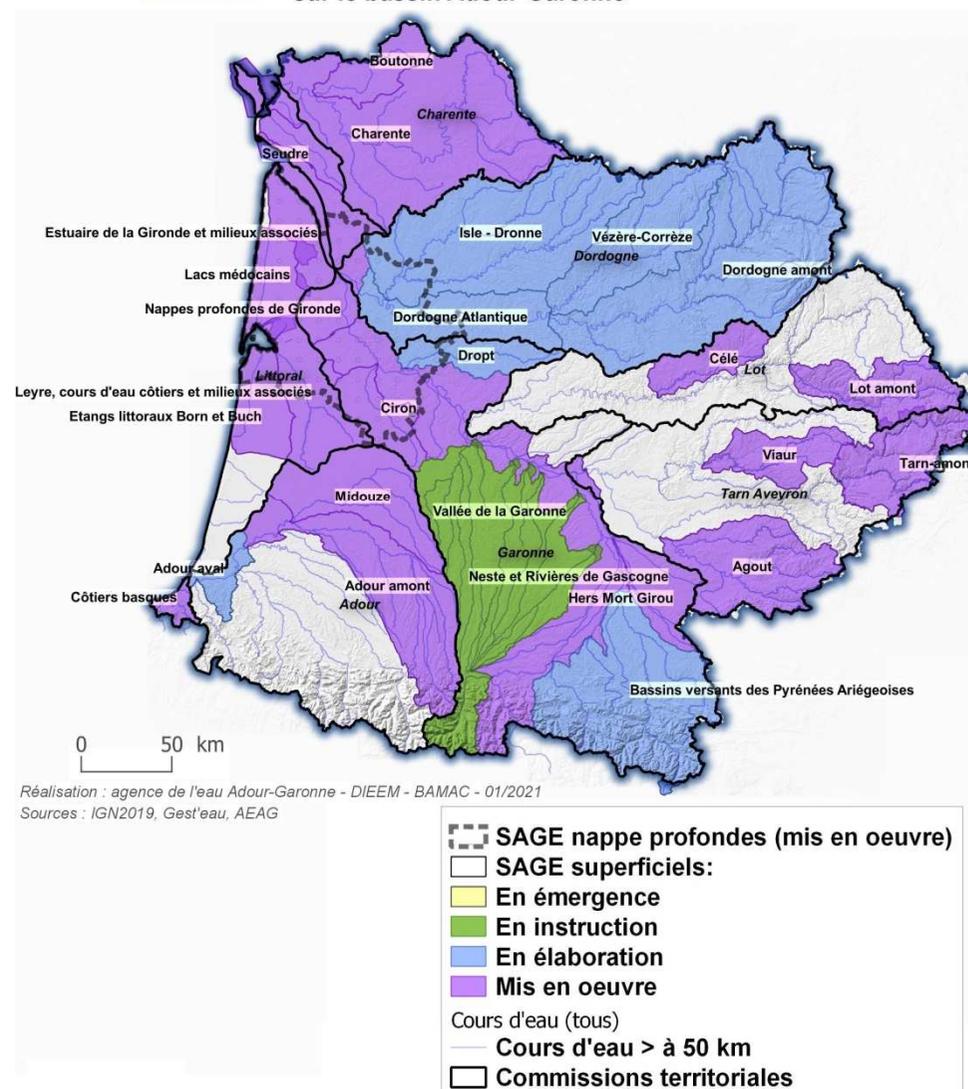
Objectif 2017 : 7 SAGE nécessaires
Objectif 2021 : 9 SAGE nécessaires



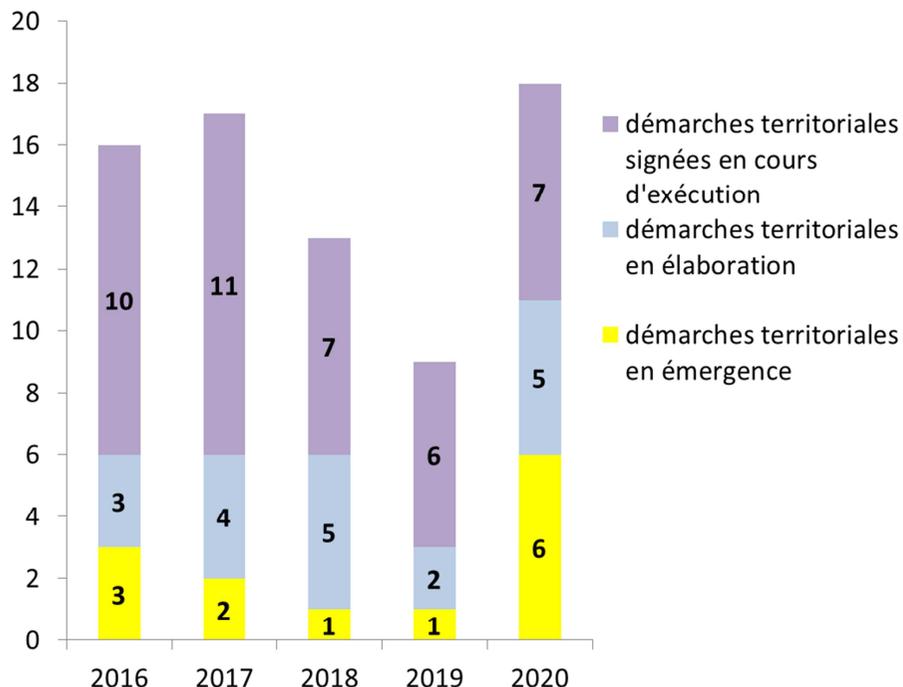
Source : GEST'EAU – Agence de l'Eau Adour-Garonne



Etat d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au 31/12/2020 sur le bassin Adour-Garonne



Nombre de démarches territoriales



Sources : GEST'EAU - Agence de l'Eau Adour-Garonne - BANATIC

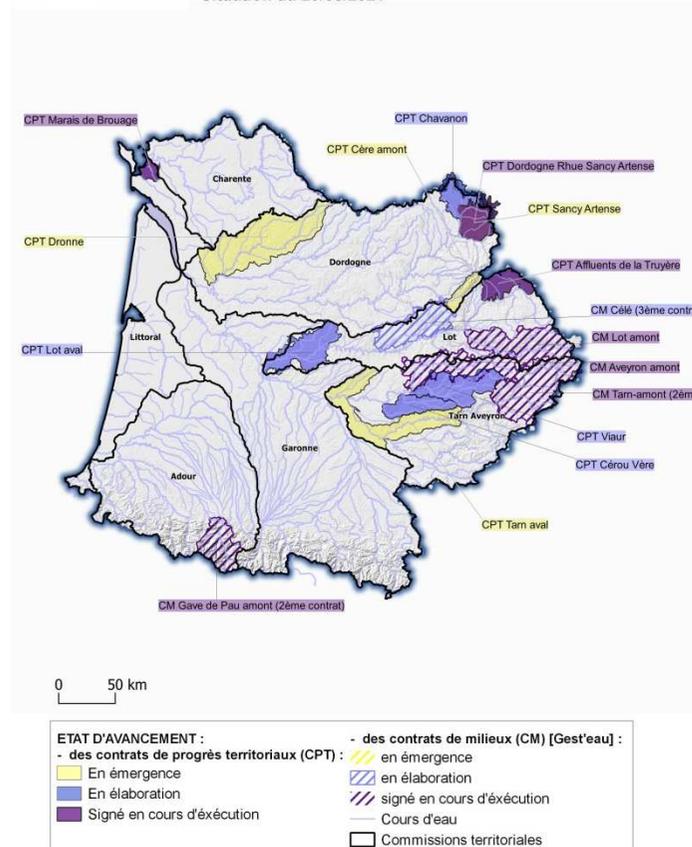
Résultats 2020

Fin 2020 :

- 27 SAGE couvrent 71% du bassin Adour-Garonne avec le SAGE Neste Rivières de Gascogne en phase d'instruction (arrêté préfectoral sur le périmètre pris) et l'arrêté préfectoral du SAGE Vallée de la Garonne pris courant 2020. 14 des 16 SAGE nécessaires du SDAGE 2016-2021 sont en instruction (1 SAGE), en cours d'élaboration (7 SAGE) ou mis en œuvre (6 SAGE). Tous les SAGE nécessaires à échéance 2017 sont en cours d'élaboration ou mis en œuvre. Seuls les SAGE Nives et Gaves (étude de faisabilité en cours de démarrage) ne se sont pas engagés.
- 27 démarches territoriales sont à différents stades d'avancement sur le bassin dont 11 en préparation, 7 en phase de mise en œuvre et 9 achevés. 6 contrats sont labellisés contrat de rivière (Aveyron amont, Lot amont, Tarn amont, Célé, Cérou-Vère, Viaur).

Concernant le développement de gestion concertée sur les eaux souterraines, les 3 nappes ciblées dans le SDAGE 2016-2021 (éocène-jurassique-crétacé du Périgord agenais, sables infra-molassiques et infra-toarcien nord aquitaine) bénéficient de quelques avancées : le SAGE Charente prévoit une disposition sur la protection de la nappe infra-toarcien et une animation portée par l'EPTB Adour va être mise en place sur les nappes des sables infra-mollassiques.

Contrats de progrès territoriaux et contrats de milieux sur le bassin Adour-Garonne Situation au 20/05/2021



Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DIEEM - BAMAC - 06/2021
Sources : BD Carthage, Gest'eau, AEAG, IGN 2020



Descriptif

Cette thématique s'inscrit dans l'exigence de la DCE en matière de transparence des flux financiers associés au secteur de l'eau et d'optimisation du choix des investissements. On y suit l'évolution des taux de récupération des coûts par chacun des grands secteurs économiques.

Une méthodologie simplifiée a été développée en application de consignes nationales ; elle consiste à mettre en relation :

- le coût total du « service de l'eau » estimé à partir des dépenses d'exploitation et du besoin de renouvellement ; ces « services » couvrent un périmètre limité (ouvrages de prélèvement, stockage et traitement liés à l'utilisation de l'eau, assainissement, eau potable, industrie, irrigation, abreuvement du bétail, traitement des effluents d'élevage) ;
- les transferts financiers (différence entre les aides reçues, les taxes- redevances payées) ;
- une estimation des coûts environnementaux (coûts subis par chaque catégorie d'usagers de l'eau et les milieux du fait des perturbations occasionnées par les autres usagers).

Constat 2019

Les taux de récupération des coûts, estimatifs, qui résultent de l'application de cette méthodologie sont les suivants :

- 99% des dépenses d'investissement effectuées pour les services d'eau potable et d'assainissement sont financées par les usagers domestiques,
- 97% pour les activités productives assimilées domestiques (artisans, commerçants, services),
- 98% pour les industriels,
- 81% pour les agriculteurs.

Ces taux sont stables par rapport au précédent état des lieux sauf pour les agriculteurs pour lesquels le taux est en baisse, mais pour ces derniers l'assiette de calcul a évolué puisqu'elle intègre désormais les investissements liés à la lutte contre les pollutions diffuses qui bénéficient d'aides FEADER à hauteur de 105 millions d'euros.

La méthodologie utilisée et les sources de données mobilisées introduisent plusieurs biais qui doivent conduire à interpréter avec beaucoup de prudence les résultats obtenus. On peut toutefois noter que :

- Le montant des coûts liés aux services d'eau des différents usagers est très élevé pour les 4 catégories d'usagers : on parvient à un coût total estimé de l'ordre de 3,8 milliards d'euros par an. Ce chiffre souligne le poids des dépenses auxquelles sont susceptibles de faire face les usagers de l'eau même si une partie de ces dépenses reste potentielle (en particulier les besoins de renouvellement qui ne sont pas toujours assurés) ;
- si on compare ces coûts estimés aux montants des redevances qui sont in fine payés par ces usagers, on constate que ces coûts sont 15 fois supérieurs aux redevances pour les usagers domestiques, 13 fois pour les industriels, et 14 fois pour les agriculteurs ; ces ordres de grandeur restent toutefois à nuancer compte tenu du fait que les coûts estimés restent en partie des coûts potentiels
- Les transferts nets restent marginaux, même si le poids important des coûts estimés réduit la part relative de ces transferts.

À noter qu'un fort taux de récupération des coûts n'est pas nécessairement le garant d'une bonne mise en œuvre de la politique de l'eau : il peut masquer une baisse du niveau des dépenses, il peut avoir été obtenu en rompant avec des mécanismes de solidarité qui sont un des leviers et des fondements de la politique de l'eau.

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne - Étude nationale Institut des ressources environnementales et du développement durable – État des lieux décembre 2019

Répartition de la contribution de l'agence aux objectifs du SDAGE



Descriptif

Cette thématique propose un suivi du coût des actions relevant des objectifs du SDAGE, principalement au travers des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Résultats 2016-2019

Les montants moyens annuels des travaux financés avec les aides de l'Agence pour les six grandes thématiques du PDM sur la période 2016-2019 sont estimés à :

- 151 millions d'euros pour la réduction des pollutions liées à l'assainissement des collectivités locales,
- 34 millions d'euros pour la réduction des pollutions issues de l'industrie,
- 70 millions d'euros pour la réduction des pollutions diffuses agricoles,
- 82 millions d'euros pour la gestion de la ressource en eau,
- 88 millions d'euros pour la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques,
- 33 millions d'euros pour l'organisation des acteurs.

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne - Projet PDM 2022-2027 – octobre 2020

ORIENTATION B

REDUIRE LES POLLUTIONS

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages tels que l'alimentation en eau potable, les loisirs nautiques, la pêche ou l'aquaculture.

Afin de réduire ces pollutions, le SDAGE demande de :

- Agir sur les rejets de polluants issus de l'assainissement des activités industrielles,
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée,
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau,
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux et des milieux sur le littoral

Prescriptions clés - SDAGE

- Limiter les pollutions ponctuelles issues des collectivités et des entreprises en tenant compte du temps de pluie,
- Améliorer la connaissance sur les substances médicamenteuses, les nouveaux polluants émergents...
- Au-delà de la mise en oeuvre de la réglementation, cibler les actions de lutte contre les pollutions diffuses,
- Protéger en priorité les ressources qui alimentent les captages en eau potable les plus menacés par les pollutions diffuses,
- Protéger les usages de l'eau des pollutions (eau potable, baignade, aquaculture, etc.),
- Assurer la compatibilité avec les objectifs du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

Exemples d'actions - PDM

- Améliorer la performance d'une station d'épuration pour mieux traiter un polluant qui dégrade la rivière,
- Mettre en place un plan de lutte contre les pollutions pour protéger un captage d'eau potable,

- Limiter les apports de produits phytosanitaires en utilisant des pratiques alternatives (matériel d'épandage performant, désherbage mécanique...),
- Limiter l'apport de polluants d'origine continentale pour diminuer l'impact sur les activités aquacoles du littoral.

Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Conformité aux exigences d'équipement des eaux résiduaires urbaines et connaissance des pressions domestiques
- Réduction des émissions de substances dangereuses
- Rejets des industriels
- Gestion des rejets par temps de pluie
- Protection des captages et réalisation des plans d'action
- Pollution par les nitrates au titre de la directive nitrates
- Pollution par les phytosanitaires de toutes origines
- Vente de produits phytosanitaires
- Etat des eaux de baignade
- Classement des zones conchylicoles
- Contribution à l'atteinte des objectifs des eaux marines fixés dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin



Au titre du PACC, s'ajoutent à ces thématiques :

- Nombre d'agriculteurs et surface engagés en agriculture biologique ou en agro-écologie,
- La surface en forêt.

Ces indicateurs permettent de suivre l'engagement des acteurs économiques vers un modèle de développement plus économe, moins polluant et moins vulnérable.

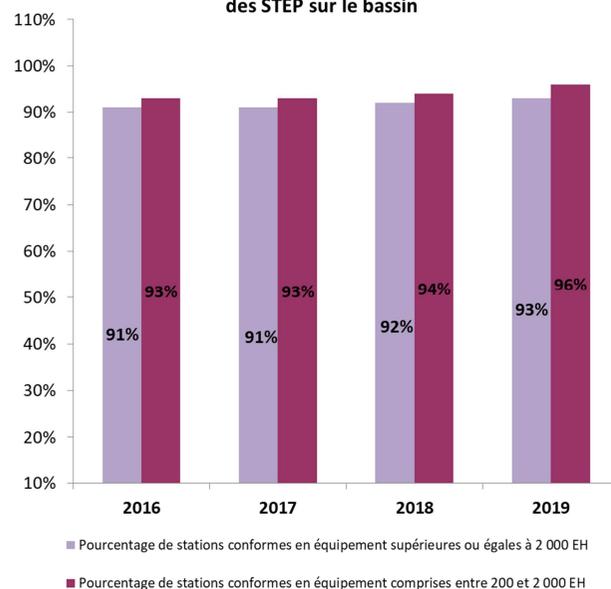
Conformité aux exigences d'équipement des stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines



Descriptif

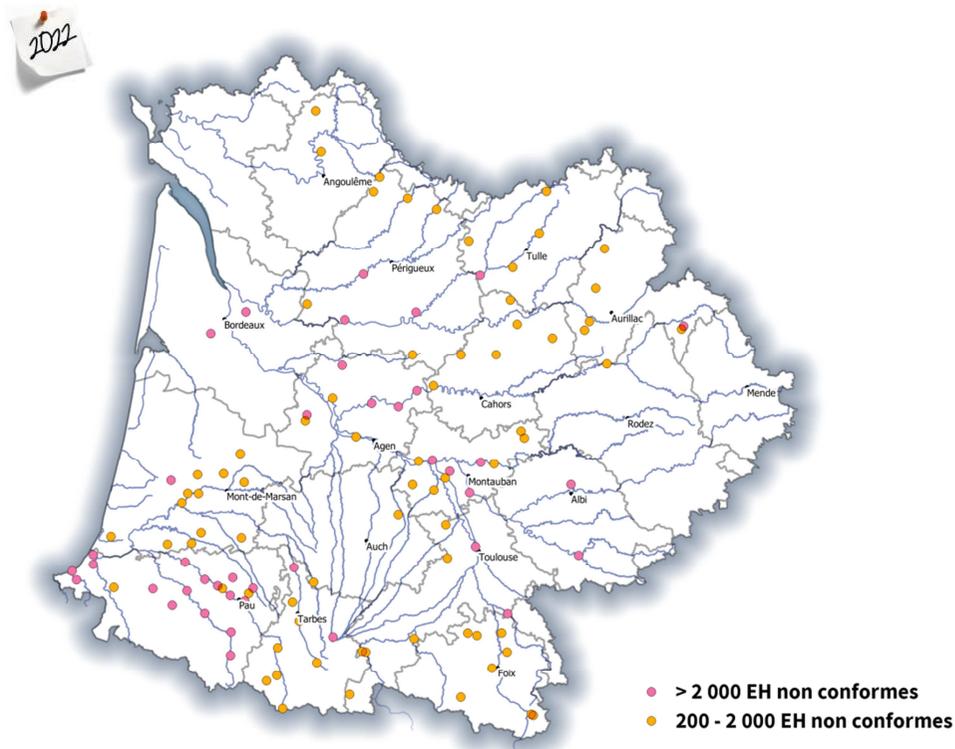
Dans cette thématique, on suit le respect de la conformité en équipement des systèmes d'assainissement collectif aux exigences de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (ERU) en fonction de la taille de l'agglomération. L'amélioration de la connaissance des masses d'eau superficielles subissant une pression domestique forte ou significative par temps sec selon 4 classes (pressions réduite, réductible, irréductible, connaissance à affiner) est également abordée.

Pourcentage de conformité avec DERU en équipement des STEP sur le bassin



2022

Stations non conformes en équipement aux exigences de la directive ERU



Source : DREAL bassin – Portail national d'information sur l'assainissement communal

Résultats 2019

Le bassin Adour-Garonne compte 4 264 stations d'épuration en 2019 correspondant à une capacité totale d'épuration de 12 180 489 équivalent habitant (EH) :

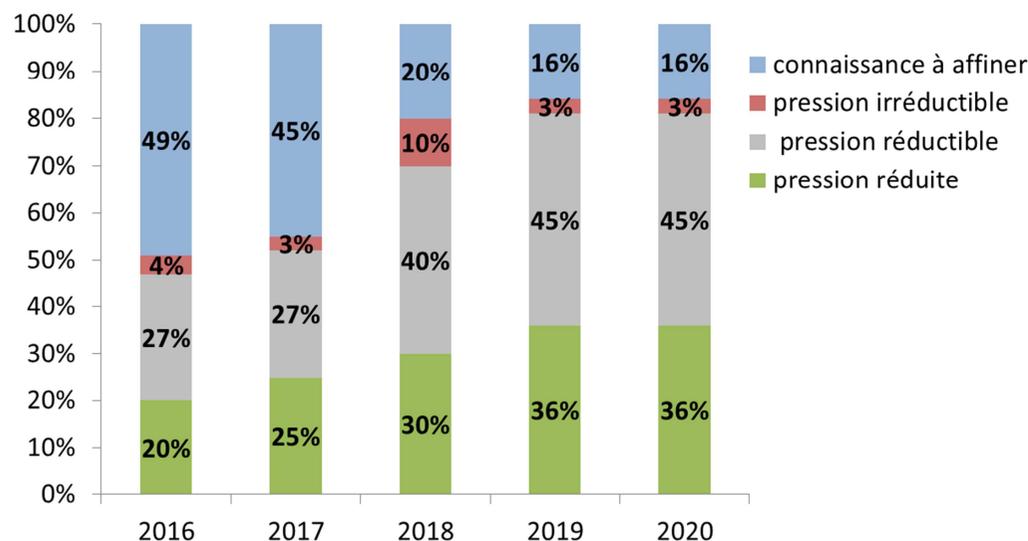
- 3 978 STEU sont conformes en équipement (soit plus de 93%) représentant une capacité épuratoire de 11 452 068 EH (94%) ;
- 286 STEU sont non conformes en équipement (soit 7%) représentant une capacité épuratoire de 728 421 EH (6%).

Sur 2 226 stations de plus de 200 EH, 115 sont non conformes en équipement (soit 5%).

Connaissance des pressions domestiques



Pourcentage de masses d'eau subissant une pression domestique forte ou significative



- Pression réduite :** il n'y a pas ou plus de réduction de pression à envisager et les actions possibles ont été conduites
- Pression réductible :** la pression par temps sec peut être réduite en projetant la mise en place de travaux sur les systèmes d'assainissement
- Pression irréductible :** la pression par temps sec semble ne pas pouvoir être réduite
- Connaissance à affiner :** la connaissance actuelle ne permet pas d'identifier le degré de pression par temps sec

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2020

Depuis 2015, les services techniques des départements (SATESE), les services de police de l'eau et l'Agence partagent leur diagnostic sur les 550 masses d'eau présentant un risque avéré de dégradation d'origine domestique (pression domestique forte ou significative sur le milieu). 600 systèmes d'assainissement, identifiés comme contribuant fortement à cette dégradation, devront engager des travaux d'ici 2027 (masses d'eau en pression réductible).

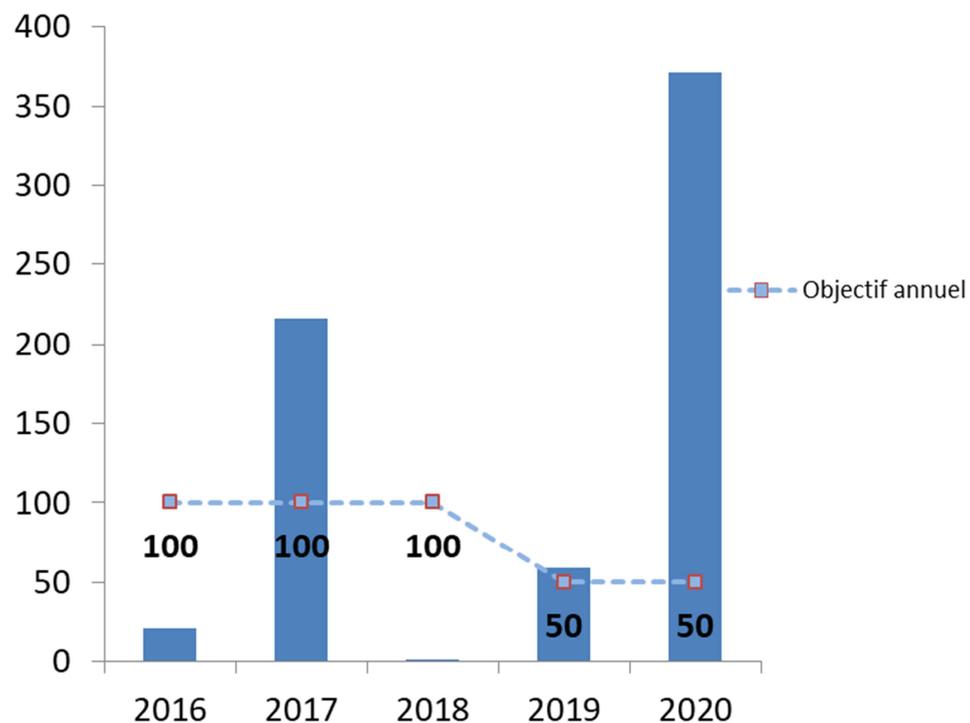
A l'échelle de chacune des 8 commissions territoriales, l'Agence, l'Etat, l'OFB, et l'EPTB quand il existe déclinent une stratégie d'actions pour la période 2020 – 2024. Vis-à-vis de la pression d'origine domestique, cette stratégie territoriale vise 450 systèmes d'assainissement parmi les 600 dans la perspective d'engager des travaux durant cette période.

Notons que 16 % des 550 masses d'eau nécessitent une analyse plus approfondie pour déterminer leur degré de pression et d'impact en lien notamment avec les études et travaux en cours (connaissance à affiner). La stagnation observée entre 2019 et 2020 s'explique par le fait que les résultats des études ne sont pas encore disponibles.

Descriptif

Dans cette thématique, l'indicateur consiste à mesurer les efforts réalisés en matière de réduction des rejets des substances dangereuses issus des activités industrielles et artisanales bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau.

Quantité annuelle de réduction de substances dangereuses issues des activités économiques industrielles et artisanales aidées par l'Agence (kg)



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

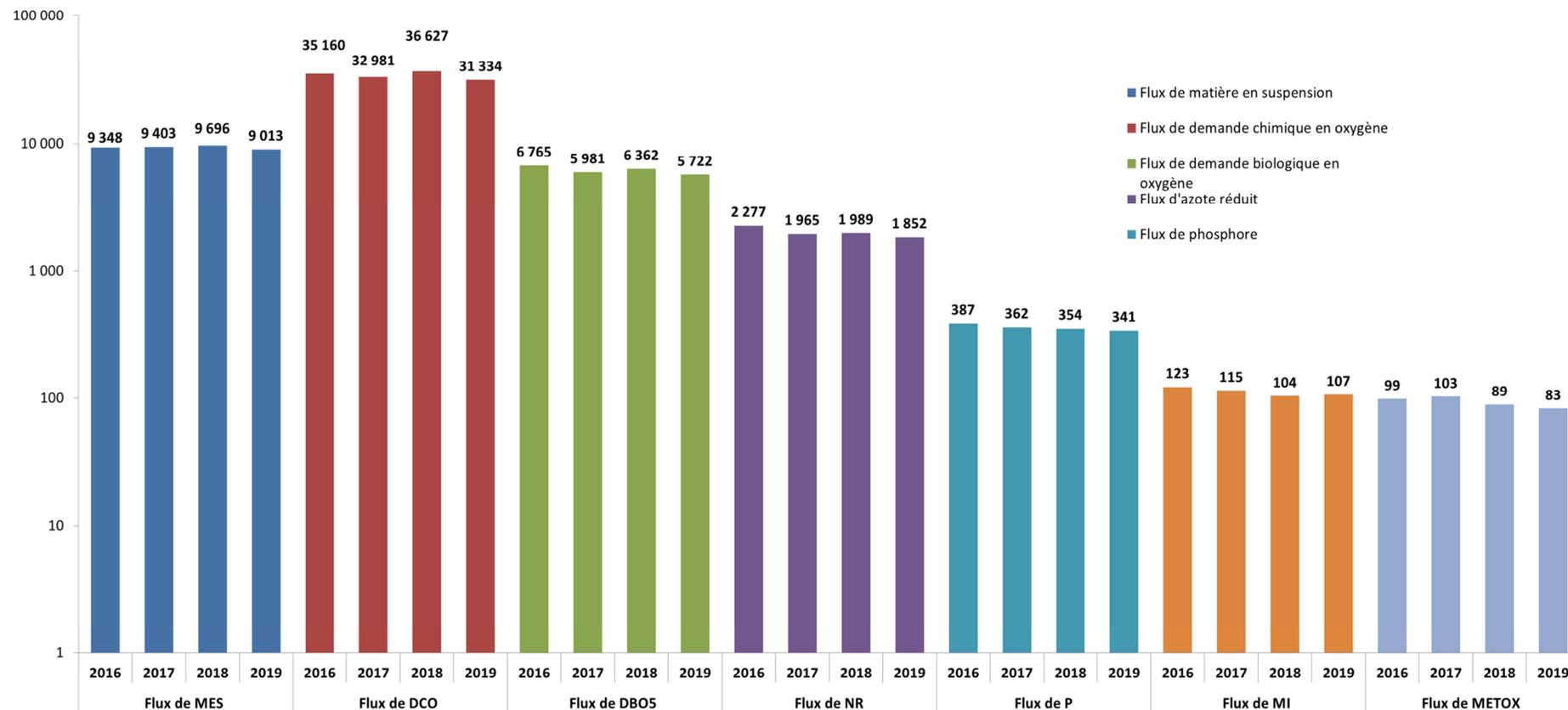
Résultats 2020

Les travaux accompagnés par l'Agence en 2020 permettent d'envisager la diminution de 371 kg des émissions de substances dangereuses suite à la mise aux normes de 8 entreprises vis-à-vis des rejets en micropolluants.

Descriptif

On suit ici les rejets industriels dans les milieux naturels après traitement. Ils sont évalués sur la base de la redevance pour la pollution industrielle de l'eau de l'Agence de l'eau.

Flux des polluants rejetés par les industriels du bassin (tonne/an)



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2019 (activité 2019, collectés en 2020)

On note une poursuite régulière de la baisse des flux annuels rejetés par les industriels pour l'activité 2019.

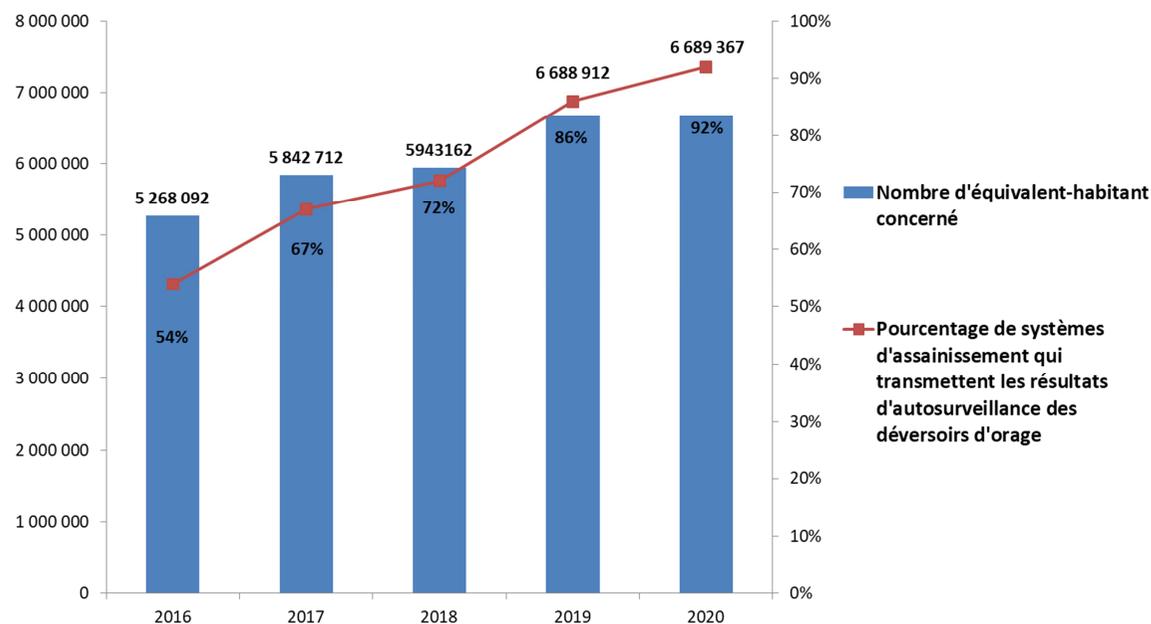
Gestion des rejets par temps de pluie



Descriptif

Cette thématique permet d'aborder la gestion des rejets par temps de pluie au travers du suivi des systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 équivalent habitant qui transmettent les résultats d'autosurveillance des déversoirs d'orage conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 qui impose la surveillance des plus importants déversoirs d'orage et limite les déversements d'eaux usées non traitées lors de fortes pluies.

Systèmes d'assainissement transmettant les résultats d'autosurveillance des déversoirs d'orage



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

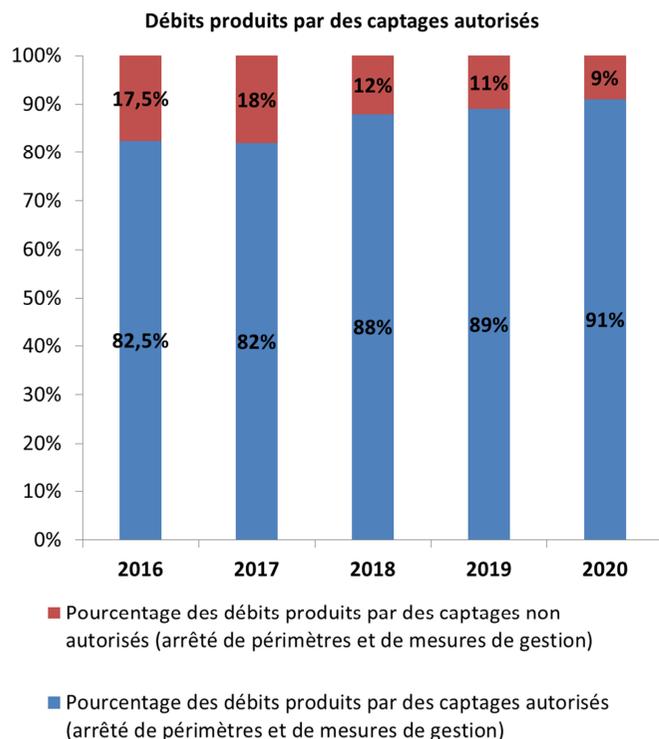
Résultats 2020

Sur les 228 systèmes d'assainissement de plus de 2 000 EH devant réaliser une auto surveillance des déversoirs d'orage de leur système de collecte, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, 92% ont transmis des données pour l'année 2020 ce qui représente 97% en équivalent-habitant. A noter toutefois que cette transmission a pu être partielle (données non transmises pour l'ensemble de l'année ou données transmises uniquement pour certains déversoirs d'orage du système d'assainissement).

Descriptif

Cette thématique présente deux indicateurs :

- l'état d'avancement de la mise ne place des périmètres réglementaires de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable (prévention des pollutions ponctuelles et accidentelles) au travers du pourcentage des débits produits par des captages autorisés (couverts par un arrêté de périmètres et des mesures de gestion).



Source : ARS – SISE-Eaux

Résultats 2020

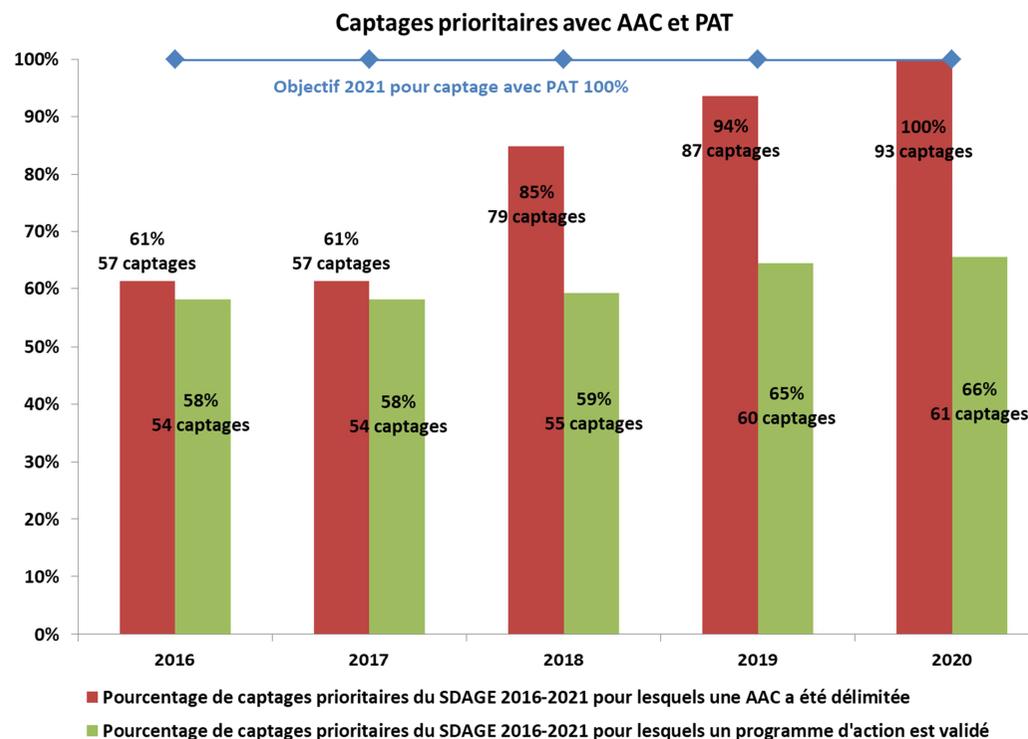
Fin 2020, le bassin Adour-Garonne compte 5 350 captages, dont 4 056 protégés par une Déclaration d'Utilité Publique (76%). De plus, 91 % des débits produits sont protégés par une DUP.

Protection des captages et réalisation des plans d'action

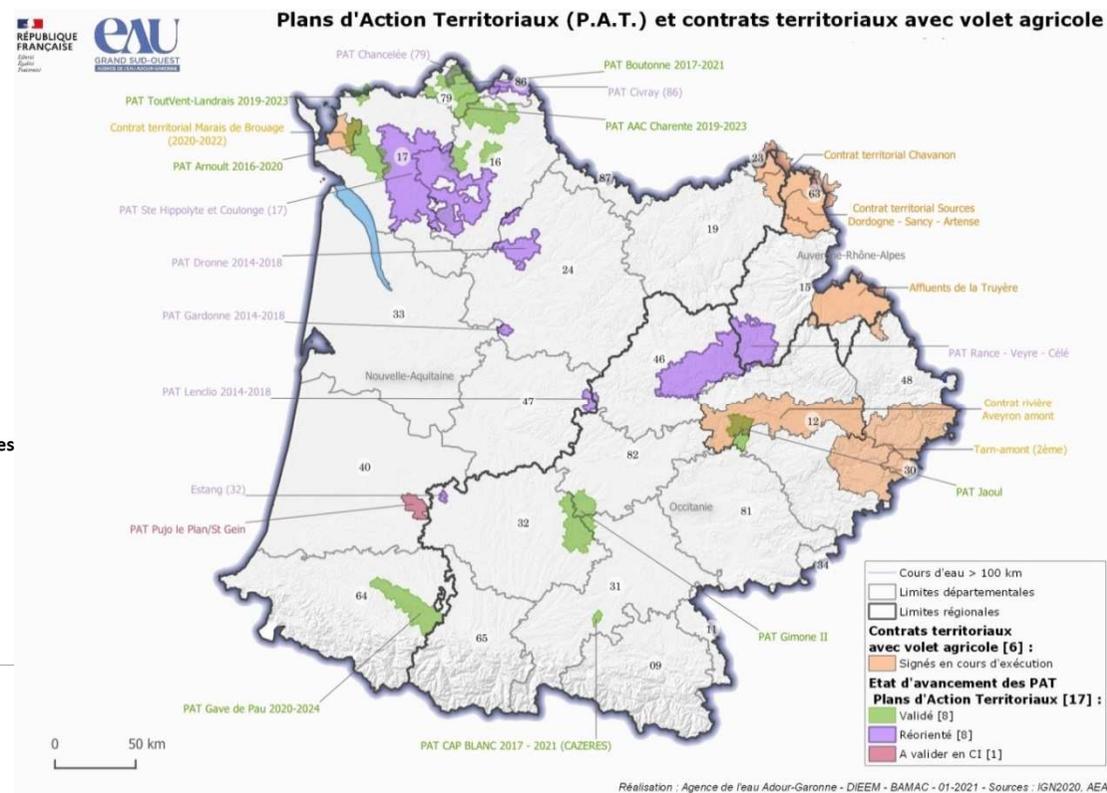


Deuxième indicateur :

- la protection de la ressource en eau des captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 au regard des pollutions diffuses, au travers du nombre et pourcentage de captages pour lesquels une aire d'alimentation (AAC) a été délimitée et du nombre et pourcentage de captages pour lesquels un programme d'action est validé.



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne



Résultats 2020

Fin 2020 :

- 100% des 93 captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 disposent d'une aire d'alimentation de captages (AAC).
- 61 captages (soit 66% des captages prioritaires) font l'objet d'un plan d'action territorial (PAT) validé destiné à protéger la ressource en eau.

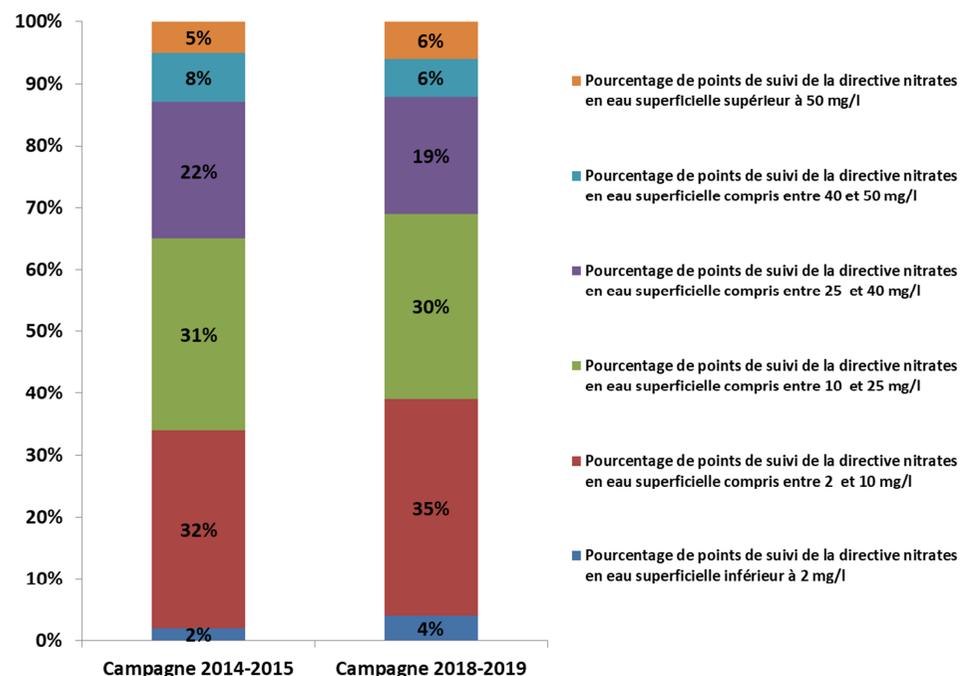
A noter que parmi les 93 captages prioritaires, 5 sont officiellement abandonnés mais d'autres sont en cours d'abandon. Ces captages ne feront donc pas l'objet d'un programme d'actions.



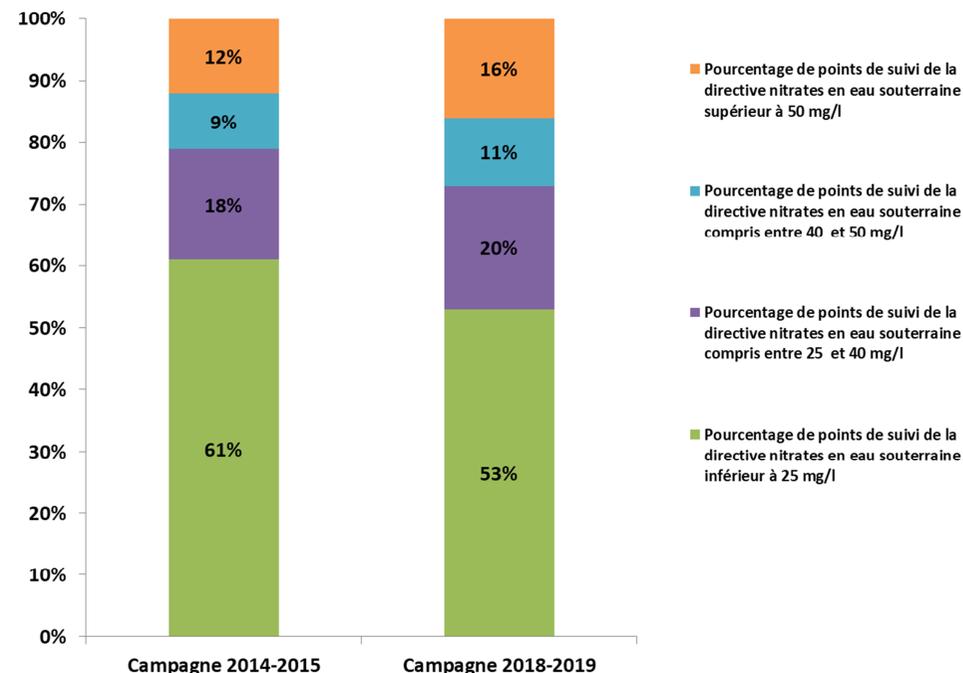
Descriptif

Cette thématique rend compte des teneurs en nitrates dans les eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la mise en œuvre de la directive nitrates.

Répartition des points de suivi de la directive nitrates par classe de qualité
Eaux superficielles



Répartition des points de suivi de la directive nitrates par classe de qualité
Eaux souterraines



Source : DREAL de bassin

Résultats 2018-2019

La septième campagne de surveillance de la directive nitrates a été organisée du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019. Les résultats traités dans le cadre du rapportage effectué auprès de la Commission européenne indiquent :

- une dégradation de la qualité des eaux souterraines, avec une concentration moyenne en nitrates de 24 mg/L, et une évolution par rapport à la campagne précédente (2014/2015) de +0,3 mg/l en moyenne,
- une amélioration des eaux superficielles, avec une concentration moyenne en nitrates de 13,3 mg/l, et une évolution par rapport à la campagne précédente (2014/2015) de -0,7 mg/l en moyenne

Pollution par les phytosanitaires de toutes origines



Descriptif

Dans cette thématique, on rend compte des teneurs en molécules phytosanitaires retrouvées dans les rivières et les eaux souterraines sur une année.

Résultats

(Données 2019 eaux souterraines et 2020 eaux superficielles exploitées et valorisées en 2021)

En 2020 (eaux superficielles) et 2019 (eaux souterraines), la qualité des eaux du bassin Adour Garonne reste impactée par la présence de molécules phytosanitaires. Les zones du bassin principalement impactées par ces dépassements sont globalement les mêmes selon le type de milieu, la plaine de l'Adour, la vallée de la Garonne et de l'Ariège ainsi que le bassin de la Charente dans une moindre mesure.

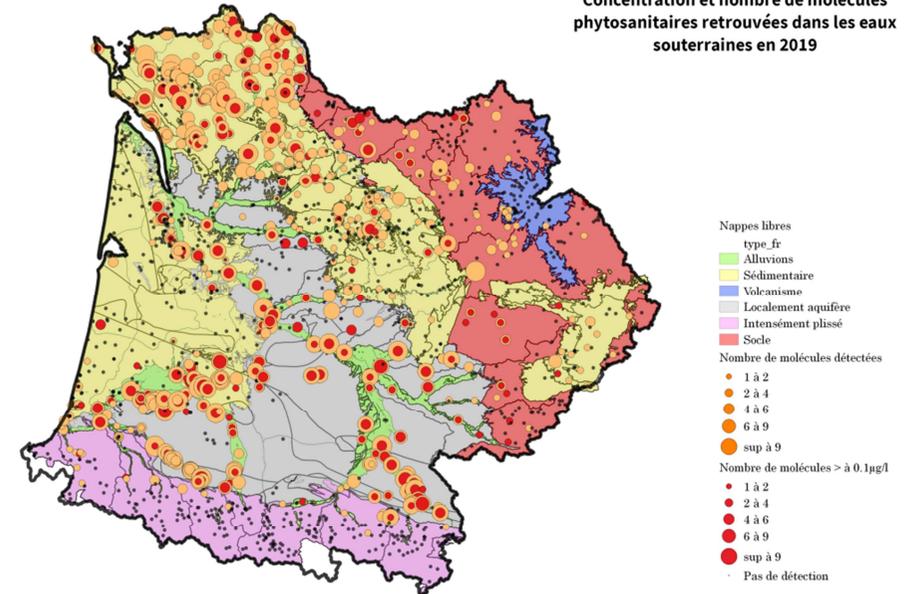
En 2020, on constate :

- une amélioration de la qualité pour les rivières : les fréquences de détection sont légèrement plus faibles que celles de 2019, tout comme le nombre de molécules différentes retrouvées (63 vs 67). Un printemps et un été plus secs qu'en 2019 pourraient expliquer ce constat.
- une dégradation des eaux souterraines (2019) : la fréquence de détection par station est en augmentation (comme le nombre de molécules retrouvées, 32 vs 29), hormis sur les nappes sédimentaires en Dordogne. Sur ce territoire, ce nombre est en baisse et on y constate également une diminution des concentrations supérieures à 0,1µg/L. L'augmentation de détections est d'autant plus marquée sur les nappes sédimentaires de l'est du bassin (Grands Causses) qui, jusqu'à présent, semblaient préservées par ce type de molécules.

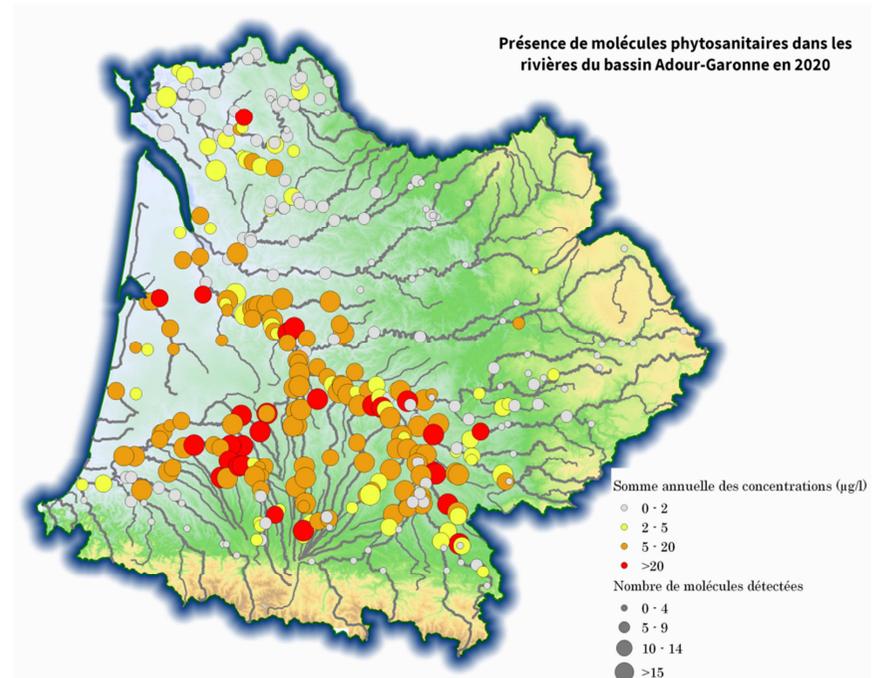
Comme les années précédentes, les molécules les plus retrouvées sont l'AMPA (métabolite du glyphosate) et le métolachlore pour les eaux superficielles, les métabolites du métolachlore et de certaines triazines dans les eaux souterraines.

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Concentration et nombre de molécules phytosanitaires retrouvées dans les eaux souterraines en 2019



Présence de molécules phytosanitaires dans les rivières du bassin Adour-Garonne en 2020

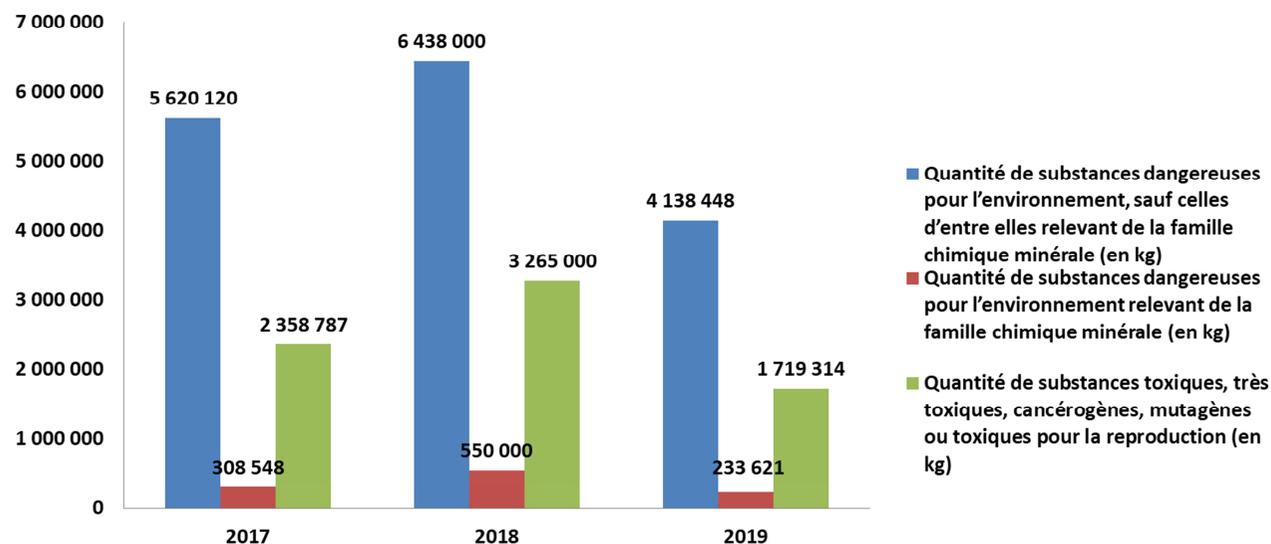


Descriptif

Cet indicateur permet de suivre l'engagement des acteurs économiques (ici agricoles) vers un modèle de développement exerçant moins de pression sur le milieu naturel. L'information est issue de la redevance pour pollution diffuse et s'exprime en quantité (en kg) de substances actives vendues par les distributeurs selon 3 catégories :

- substance toxiques, très toxiques, cancérigènes ou toxiques pour la reproduction ;
- substances dangereuses pour l'environnement, sauf celles d'entre elles relevant de la famille chimique minérale ;
- substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale.

Vente de produits phytosanitaires



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne - BNVD

Résultats 2019

Les quantités de substances actives vendues en 2019 par les distributeurs représentent sur le bassin :

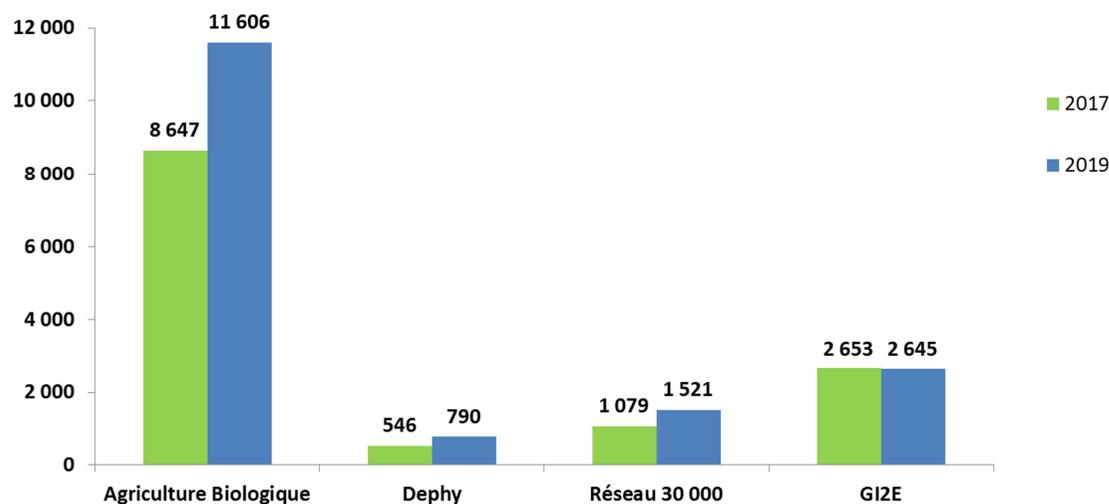
- 1 719 314 kg de substances toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction,
- 4 138 448 kg de substances dangereuses pour l'environnement hors celles relevant de la famille chimique minérale,
- 233 621 kg de substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale.

L'évolution des ventes sur les 3 années montre une « compensation » entre la hausse des ventes en 2018 et la baisse en 2019 avec des achats plus importants en 2018 liés à des achats anticipés avant évolution de la redevance (classement des substances qui induit un taux plus important pour certaines en 2019).

Descriptif

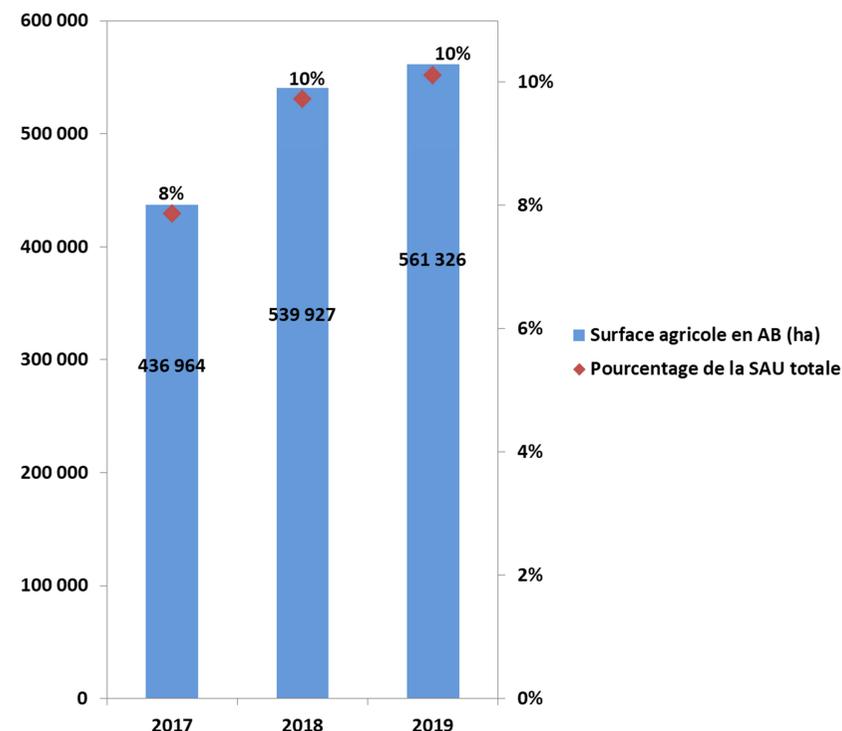
Cet indicateur permet de suivre l'engagement des acteurs économiques (ici agricoles) vers un modèle de développement plus économe, moins polluant et moins vulnérable. L'engagement se mesure par le nombre d'agriculteurs mobilisés dans les différents réseaux (agriculture biologique, GIZÉ, DEPHY ...) mais également en surface agricole (en hectare) lorsque l'information existe.

Nombre exploitations ayant engagé une action agro-écologique



Source : DRAAF - Observatoire national de l'agriculture biologique - Agence bio - base de données GIZÉ

Surface agricole en agriculture biologique



Résultats 2019

Fin 2019, plus de 11 000 exploitations ont des surfaces cultivées en agriculture biologique (certifiées et en conversion), soit 561 326 hectares, ce qui représente plus de 10% de la SAU (surface agricole utile) du bassin. Cela représente une progression de plus de 124 000 ha par rapport à 2017. En complément, d'autres exploitations ont engagé leur transition agro-écologique à bas niveau d'intrants au travers leur appartenance à un réseau collectif de type « ferme Dephy » (près de 800 exploitations sur le bassin), réseau 30 000 (plus de 1 500 exploitations sur le bassin) ou aux GIZÉ (groupements d'intérêt économique et environnemental). Ces derniers regroupaient sur le bassin plus de 2 600 exploitations. Au total ce sont plus de 16 500 exploitations agricoles qui sont engagées dans des démarches agro-écologiques. Cela représente de l'ordre de 19% des exploitations agricoles du bassin.

Surface en forêt



Descriptif

Cette information permet de suivre, selon une **fréquence quinquennale** et d'après une source IGN, l'évolution de la surface en forêt sur le bassin (en nombre d'hectare, en % de couverture sur le bassin). Ce type d'occupation du sol, exerçant peu de pression anthropique sur les milieux aquatiques, permet de préserver la qualité de la ressource en eau.

Surface en forêt 2017

- **Plus de 4 millions d'hectares**
- **35% de la superficie du bassin**

Source : DRAAF - Base de données Forêt - IGN

Résultats 2017

On compte 4,1 millions d'hectares de forêt sur le bassin en 2017. Cela représente 34,7% de la superficie du bassin. Les départements de la Dordogne, des Landes et de la Gironde sont les plus boisés.

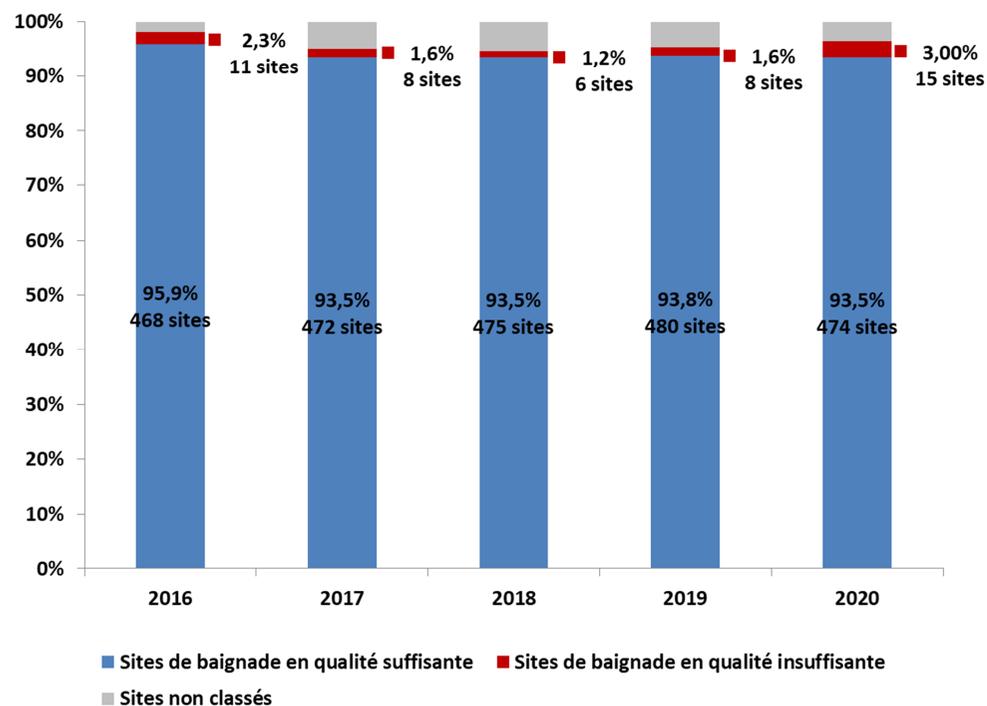
État des eaux de baignade



Descriptif

Cette thématique renseigne sur la conformité de la qualité des sites de baignade littoraux et continentaux du bassin aux exigences de la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade.

Pourcentage de sites de baignade en qualité conforme aux exigences européennes



Source : ARS – SISE-Baignade

Résultats 2020

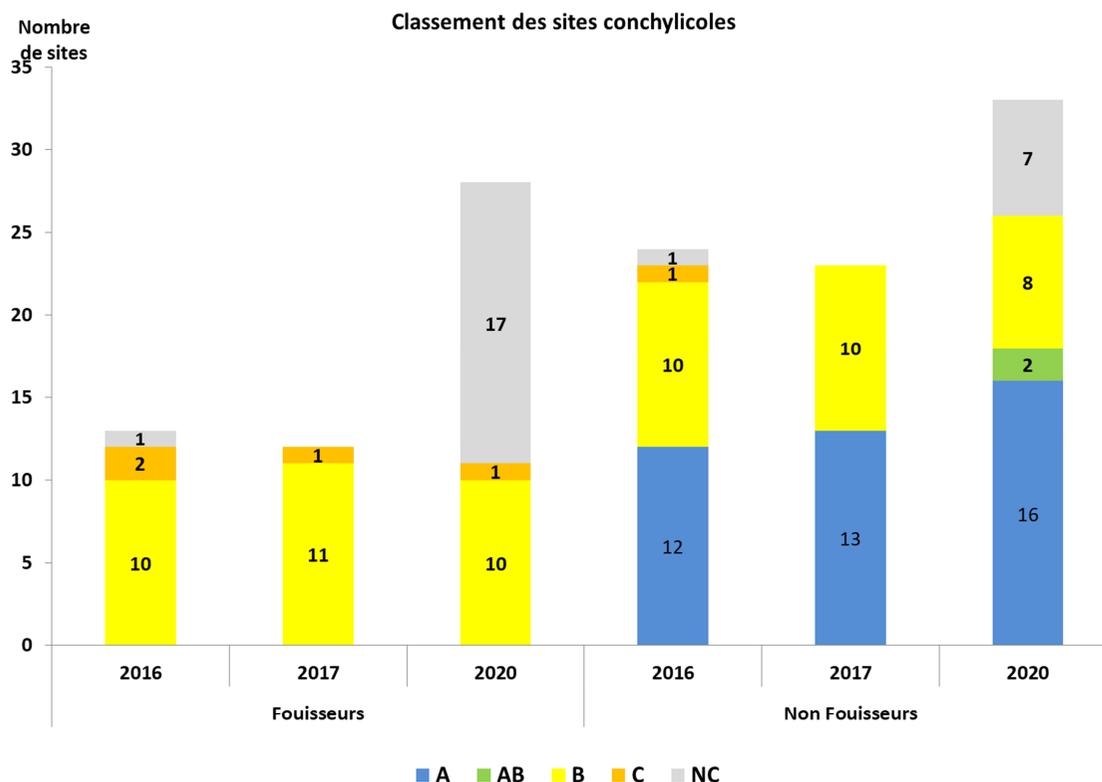
Sur 507 sites de baignades suivis par l'ARS en 2020, seulement 3% des sites sont en qualité insuffisante. A noter que 3,5% des sites ne peuvent être classés pour différentes raisons : fermeture du site, ouverture du site trop récente, changement sur le site qui affecte la qualité de la baignade.

Classement des zones conchylicoles



Descriptif

Cette thématique rend compte du classement des zones de production conchylicoles du bassin pour les non-fouisseurs (huître, moules...) et les fouisseurs (palourdes, coques...) selon la directive européenne relative à la production et la mise sur le marché des mollusques bivalves vivants, selon quatre niveaux de salubrité associés à des usages réglementés.



Sources : IFREMER-DDTM

Zone A :

Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés et mis directement sur le marché pour la consommation humaine directe après passage par un centre d'expédition agréé

Zone A/B :

Zone alternative : A du 1/05 au 31/10 et B du 1/11 au 30/04

Zone B :

Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traités dans un centre de purification agréé ou après reparcage dans une zone spécifiquement agréée pour cette opération.

Zone C :

Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après un reparcage de longue durée dans une zone agréée à cet effet ou après traitement thermique dans un établissement agréé.

Zone NC :

En l'absence de classement sanitaire, les activités de pêche ou d'élevage n'y sont pas autorisées. Seuls les pectinidés (coquilles Saint-Jacques, pétoncles), les gastéropodes non filtreurs (notamment bulots, ormeaux, patelles) et les échinodermes peuvent y être récoltés, sauf spécifications contraires.

Résultats 2020

En 2020, la qualité microbiologique des zones de production conchylicoles du bassin pour les non fouisseurs est globalement stable : 18 en bonne qualité (zone A et zone A/B) et 8 en qualité moyenne (zone B). Concernant le classement pour les fouisseurs, les sites sont majoritairement en qualité moyenne.

Contribution à l'atteinte des objectifs des eaux marines fixés dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin



Descriptif

Pour cette thématique, un indicateur chiffré est prévu d'être défini par la disposition B42 du SDAGE 2016-2021 pour une meilleure prise en compte des exigences de la vie biologique et des activités à l'aval des fleuves.

Résultats 2020

Dans le cadre du plan d'actions du Document Stratégique de Façade Sud-Atlantique, une réflexion concernant une action D7 OE4 AN1 intitulée « Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports d'eau douce des milieux marins dans la réglementation » est engagée au niveau national. Elle devrait permettre d'apporter des éléments aux objectifs visés par la disposition B42 du SDAGE.

ORIENTATION C

AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE

Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières est primordial pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques.

Pour restaurer durablement l'équilibre quantitatif des besoins en eau, 3 axes sont identifiés :

- Approfondir les connaissances et valoriser les données,
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant les impacts du changement climatique,
- Gérer les situations de crise notamment lors des sécheresses.

Prescriptions clés - SDAGE

- Suivre les débits aux points de référence pour déterminer les disponibilités de la ressource en fonction des usages,
- Mettre en œuvre la gestion collective de l'eau grâce à des organismes uniques de gestion et faire un suivi sur l'évolution des prélèvements,
- Combiner, dans les territoires, tous les leviers pour résorber les déséquilibres quantitatifs (utilisation économe de l'eau, réserves, gestion collective de l'eau).

Exemples d'actions - PDM

- Réaliser des économies d'eau dans tous les usages en réduisant les fuites et en maîtrisant les consommations,
- Mieux utiliser les réserves d'eau existantes pour soutenir les débits des cours d'eau,
- Créer de nouvelles réserves pour stocker l'eau.

Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Volumes prélevés en eau superficielle et en eau souterraine et leur ventilation par secteur d'activité
- Objectifs de quantité aux points nodaux
- Couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective
- Moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)
- Gestion des crises sécheresse



Au titre du PACC, s'ajoutent à ces thématiques :

- Au-delà des prélèvements annuels, le suivi des consommations nettes par type d'usage,
- Le taux moyen de rendement de réseau d'eau potable sur le bassin,
- Le volume d'eau stocké au sein de nouvelles réserves construites dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau,
- Le volume d'eau mobilisable au travers des conventions de déstockage des ouvrages hydro-électriques.

Ces indicateurs permettent de suivre l'engagement des acteurs économiques et des collectivités vers un modèle de développement plus sobre.

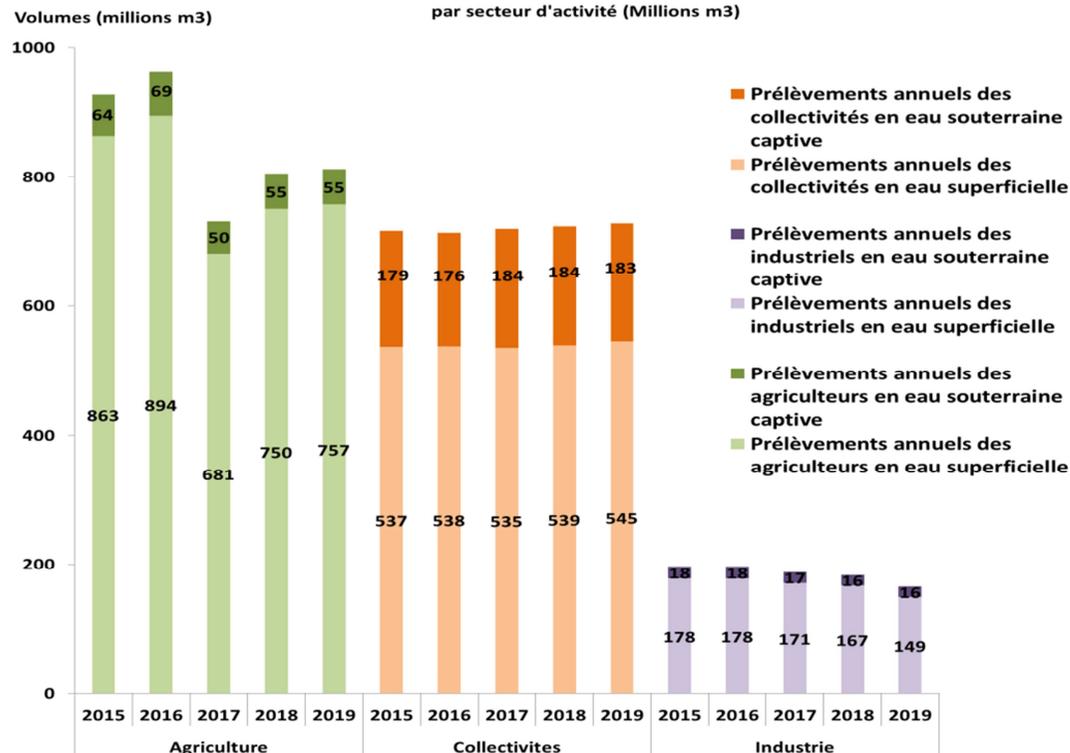
Volumes prélevés en eau superficielle et en eau souterraine et leur ventilation par secteur d'activité



Descriptif

Cette thématique suit les volumes annuels prélevés dans les eaux superficielles et les eaux souterraines par secteur d'activité : les prélèvements des collectivités pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements industriels (hors prélèvements pour le refroidissement des centrales nucléaires) et les prélèvements agricoles essentiellement pour l'irrigation.

Volumes prélevés en eaux superficielles et souterraines par secteur d'activité (Millions m³)



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2019 (activité 2019 déclarée en 2020)

Sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, plus de 1,7 milliards de m³ ont été prélevés dans les eaux superficielles et souterraines en 2019, selon la répartition suivante :

- 48% des prélèvements pour l'usage agricole,
- 43% des prélèvements pour l'usage domestique,
- 10% des prélèvements pour l'usage industriel.

Les prélèvements des deux centrales nucléaires du bassin n'ont pas été pris en compte dans cet indicateur, mais ils représentent à eux seuls 5 254 millions de m³ dont 5 028 millions de m³ pour la centrale du Blayais. À noter que ces volumes sont quasi intégralement restitués ou compensés.

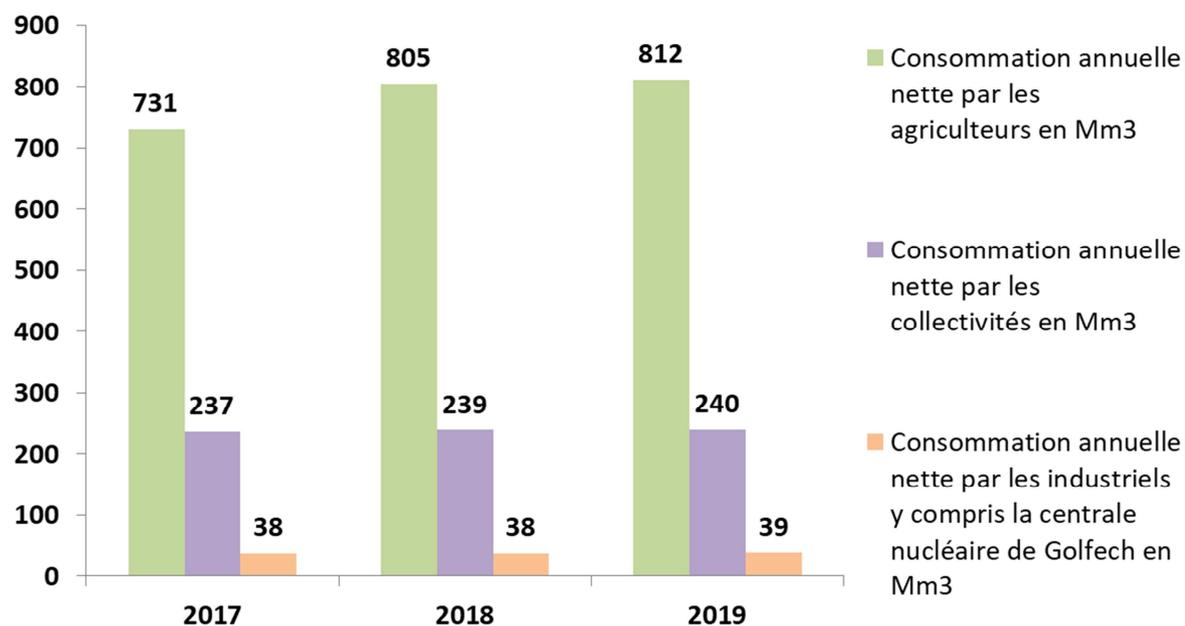
Consommations nettes par type d'usage



Descriptif

Cette information permet de suivre la pression nette des prélèvements, après restitution au milieu (notion de consommation), selon les différents usages (domestique, agricole, industriel dont énergétique). Au travers de cet indicateur, l'idée est de suivre l'engagement des différents usagers vers des pratiques plus économes notamment du fait d'une pression démographique croissante et d'un phénomène d'évapotranspiration attendu à la hausse.

Consommation nette par type d'usage (Millions m³)



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2019 (activité 2019 déclarée en 2020)

Sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, près de 1,1 milliard de m³ a été consommé en 2019, selon la répartition suivante :

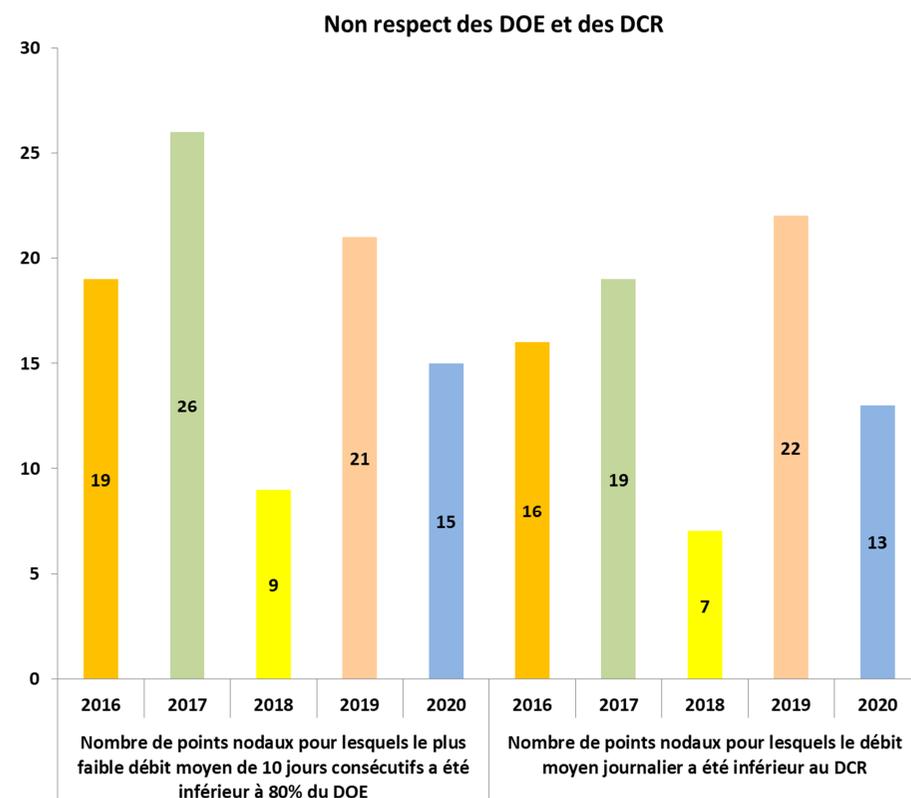
- 74% des consommations pour l'usage agricole,
- 22% des consommations pour l'usage domestique,
- 4% des consommations pour l'usage industriel y compris la centrale nucléaire de Golfech.

Objectifs de quantité aux points nodaux



Descriptif

Dans cette thématique, il s'agit de comparer les débits des cours d'eau aux débits d'objectif d'étiage (DOE) et débits de crise (DCR) fixés dans le SDAGE 2016-2021.



Source : DREAL bassin – Banque Hydro

Résultats 2020

Au sens du SDAGE 2016-2021 (le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs doit être supérieur à 80% du DOE), les objectifs de débits ont été satisfaits en 2020 sur 50 points nodaux sur les 65 du bassin Adour-Garonne. De plus, les débits de crise ont été franchis sur 13 points nodaux. Ce bilan est réalisé sur l'année complète. La hausse du nombre de DOE satisfaits par rapport à 2019 s'explique par une bonne recharge hivernale des nappes libres, un très bon taux de remplissage des barrages en début d'étiage (autour de 99%), ainsi qu'un étiage qui s'est terminé plus précocement, et ce malgré un étiage sévère.

Couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective

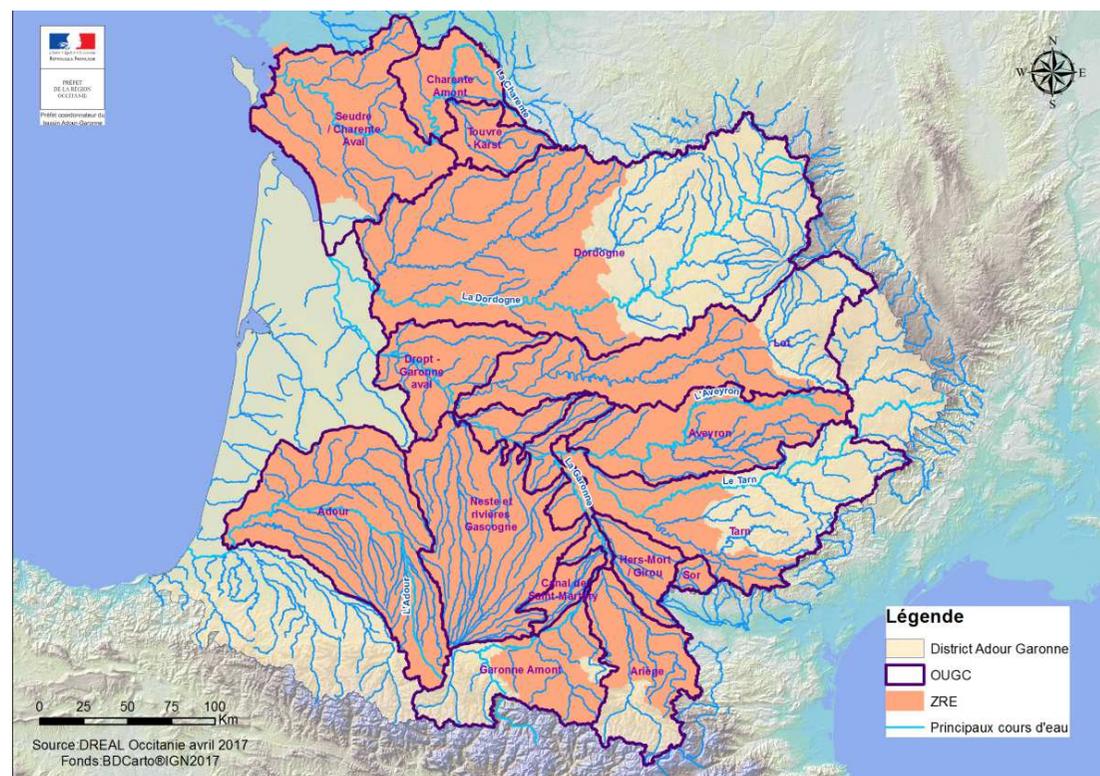


Descriptif

Dans cette thématique, on rend compte de la couverture des zones de répartition des eaux* du bassin définies par l'article R. 211-71 par des organismes uniques de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation mis en place par la réforme des volumes prélevables.

En 2020 :

- 15 organismes uniques de gestion collective (OUGC)
- 99% des zones de répartition des eaux couvertes par des OUGC



Source: DREAL bassin - BD Carthage – BD Carto IGN

*Zone de répartition des eaux : zone présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins

Résultats 2020

L'ensemble des zones de répartition des eaux du bassin est couvert par 15 organismes uniques de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des volumes prélevables, tous les organismes uniques de gestion collective disposent depuis fin 2017 de leur autorisation unique pluriannuelle.

Moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)

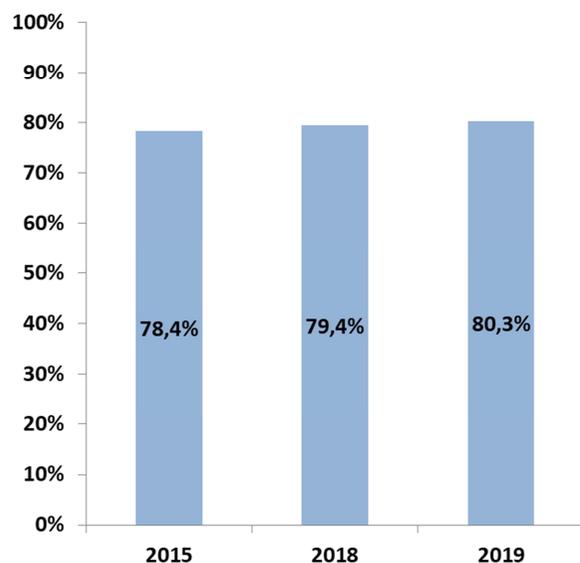


Descriptif

Dans cette thématique, les indicateurs proposés permettent ainsi d'assurer le suivi de la mise en œuvre des moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif :

- Le taux moyen de rendement de réseau d'eau potable sur le bassin,
- Le volume d'eau stocké au sein de nouvelles réserves construites dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau,
- Le volume d'eau mobilisable au travers des conventions de déstockage des ouvrages hydro-électriques,
- L'avancement des projets de territoires pour la gestion de l'eau au titre du suivi du cadre de plan d'actions pour un retour à l'équilibre quantitatif sur le bassin Adour-Garonne.

**Taux moyen de rendement de réseau
d'eau potable sur le bassin**

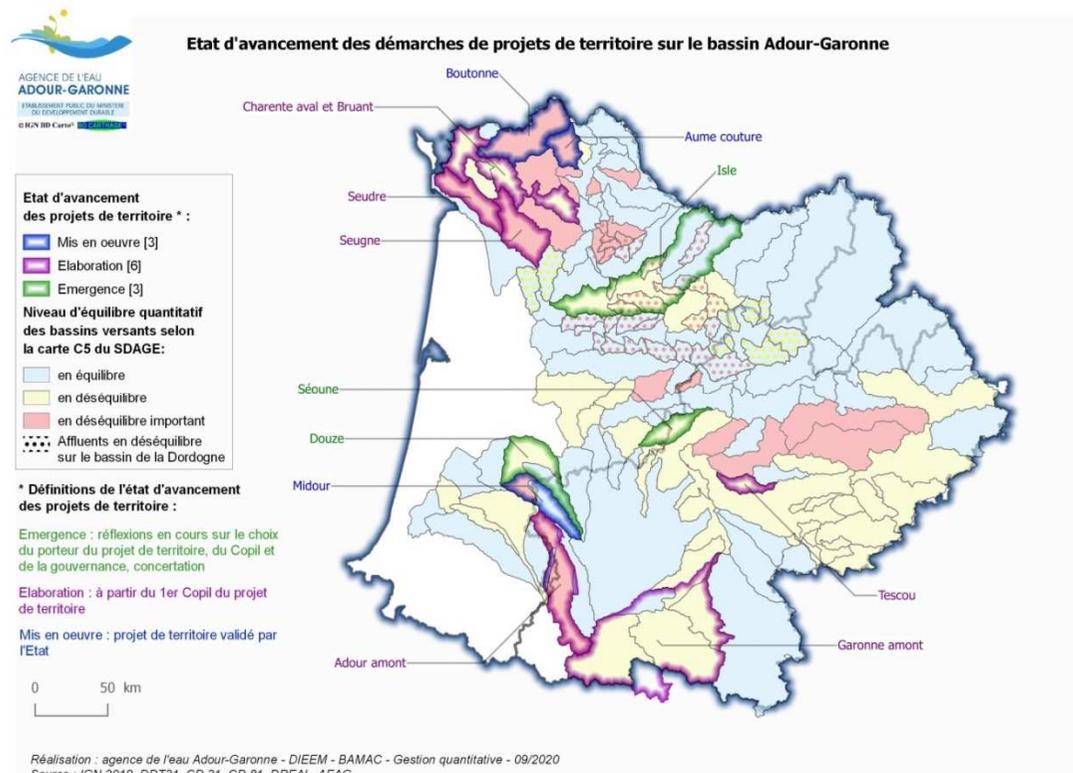


Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

Résultats 2019 (déclarés dans SISPEA en 2020)

La dernière donnée disponible sur SISPEA pour le rendement de réseau d'eau potable sur le bassin est de plus de 80%. La politique de l'Agence incitant les collectivités à mener une gestion patrimoniale des réseaux et les différents appels à projets dédiés au renouvellement des réseaux depuis 2016 a très certainement contribué à l'amélioration des performances des réseaux d'eau potable du bassin.

Moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)



Source : DREAL bassin

Résultats 2020

En 2020, dans le bassin Adour-Garonne, plus de 70 ouvrages contribuent au soutien d'étiage et représentent 345 millions de m³ de stockage. Une vingtaine d'entre eux ont un volume supérieur à 5 millions de m³ et représente plus de 70% de la capacité totale de soutien d'étiage sur le bassin.

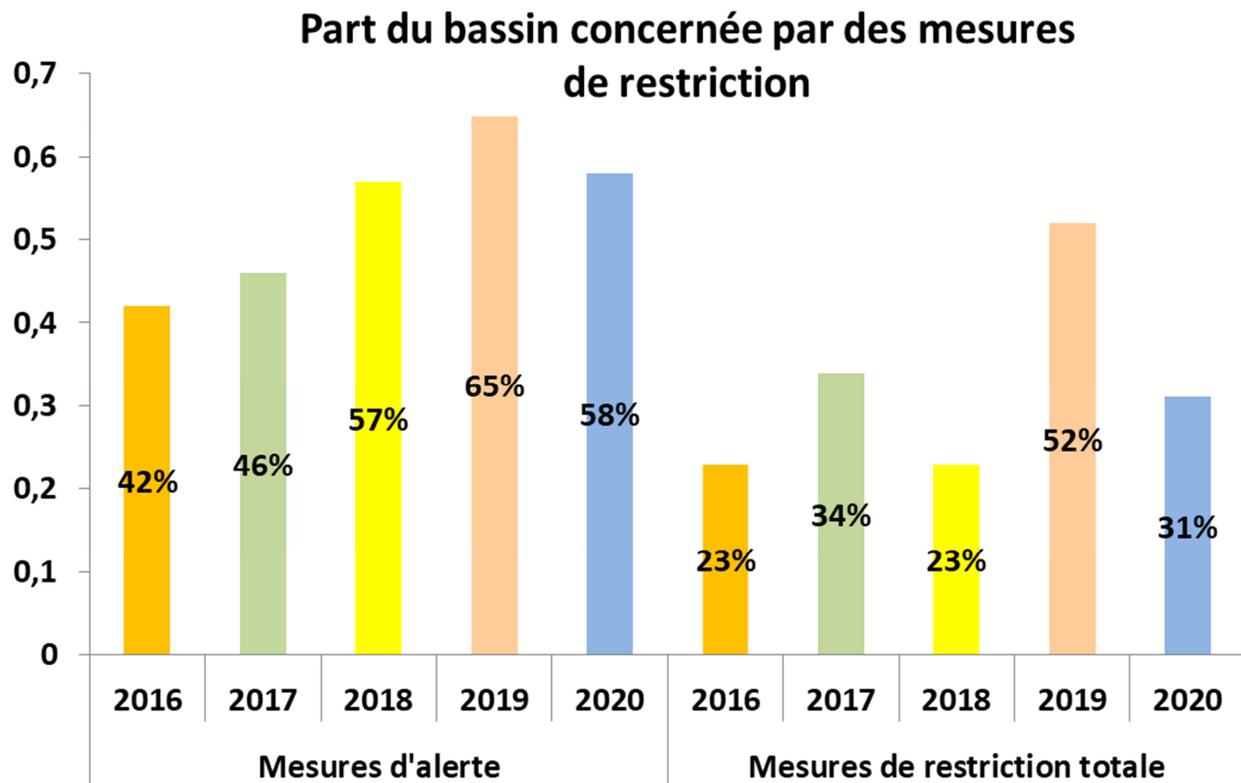
Les volumes mobilisables au sein d'ouvrages hydroélectriques pour le soutien d'étiage représentent 170,3 millions de m³ et concernent les sous-bassins Lot (33 millions de m³), Tarn-Aveyron (31 millions de m³), Garonne (103,5 millions de m³, y compris système Neste) et Adour (2,8 millions de m³).

Fin 2020, sur les 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) engagés sur le bassin, 3 ont un plan d'action validé par l'Etat (Boutonne en 2016 et Aume couture en 2018, Midour en 2020) et les 6 autres sont en cours d'élaboration. L'année 2020 a été marquée par la volonté des différents partenaires d'augmenter la dynamique de mise en œuvre des PTGE. Ainsi, 3 PTGE supplémentaires sont en émergence. De plus, 13 périmètres élémentaires ont été identifiés devant faire l'objet de démarches concertées de retour à l'équilibre. Aucun ouvrage n'a été réalisé dans le cadre de ces projets de territoire pour la gestion de l'eau.

Gestion des crises sécheresse

Descriptif

L'indicateur permet de suivre la surface du bassin couverte par des mesures de restriction en période de sécheresse.



Source : DREAL bassin - PROPLUVIA

Résultats 2020

En 2020, 31 % de la surface du bassin ont été soumis à des mesures de restriction totale en raison de conditions pluviométriques particulièrement faibles et de températures élevées en juillet et août. De plus, 58 % de la surface du bassin ont été soumis à des mesures de restrictions à minima de niveau alerte.

ORIENTATION D PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES...

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux.

Pour les préserver, le SDAGE propose 5 axes de travail pour :

- Réduire l'impact des aménagements et des activités,
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral,
- Préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments,
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau,
- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation.

Prescriptions clés - SDAGE

- Améliorer la connaissance des cours d'eau ayant des problèmes de sédiments,
- Optimiser la gestion des sédiments et des déchets flottants,
- Limiter la prolifération des plans d'eau,
- Protéger les têtes de bassin versant,
- Éviter, réduire et à défaut compenser les impacts des activités humaines sur les zones humides,
- Réduire les aléas d'inondation sans compromettre l'atteinte du bon état des eaux notamment la reconquête des zones d'expansion de crues ou la préservation des zones humides.

Exemples d'actions - PDM

- Ajuster le débit restitué au cours d'eau à l'aval des barrages,
- Aménager les barrages pour permettre la circulation des poissons et des sédiments,
- Restaurer les populations piscicoles, en particulier pour les poissons migrateurs,
- Préserver et restaurer les fonctions et la biodiversité des zones humides.

Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Impact des éclusées
- Restauration de la continuité écologique
- Entretien et restauration des cours d'eau
- Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs
- Zones humides
- Dispositions communes SDAGE-Plan de gestion des risques d'inondation

Le PACC insiste sur les solutions fondées sur la nature parce qu'elles nous rendent, au travers des zones humides, des ripisylves, des infrastructures agro-écologiques, des services cruciaux comme favoriser l'infiltration au détriment du ruissellement, l'autoépuration ou la résilience face aux inondations.



D'autres thématiques sont également intégrées au titre du PACC :

- L'estimation de la surface artificialisée,
- La surface déclarée en infrastructures agro-écologiques,
- La surface toujours en herbe.

Impact des éclusées

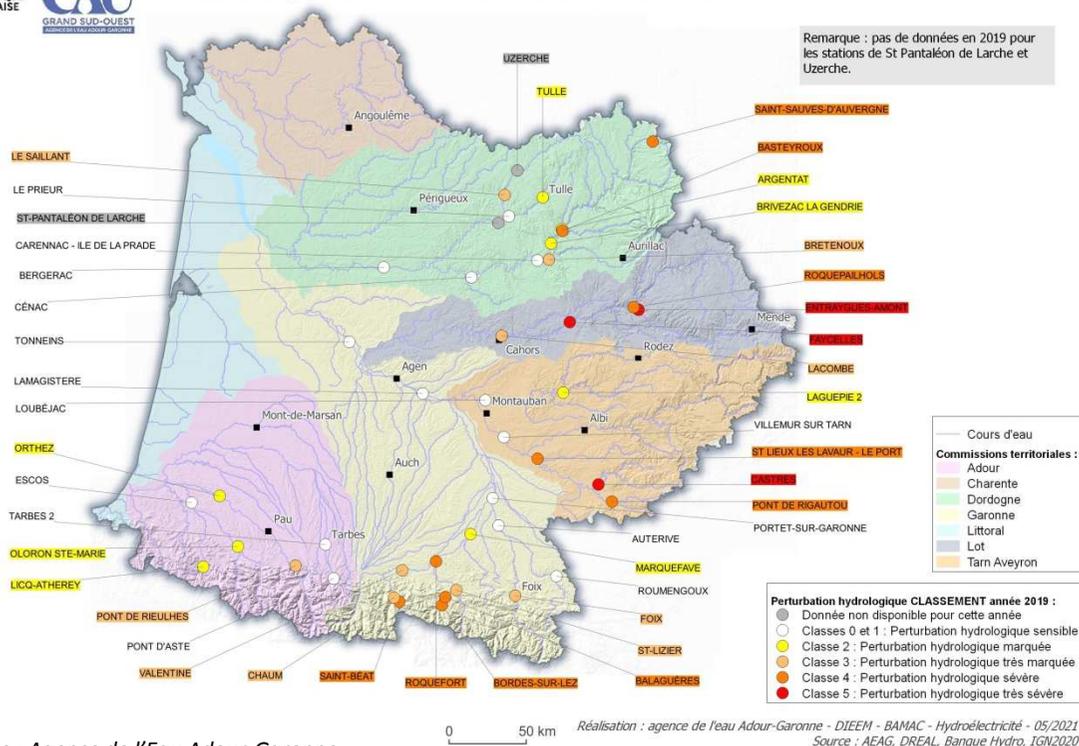


Descriptif

Cet indicateur de pression renseigne sur l'intensité des perturbations des ouvrages hydroélectriques fonctionnant par éclusées sur l'hydrologie des cours d'eau. Il a été mis au point avec l'appui scientifique de l'AFB-pôle éco-hydraulique. Cet indicateur est utilisé en routine sur les principales stations hydrométriques du bassin.



Suivi de l'impact des éclusées - Classement de l'année 2019



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2019

On ne constate pas d'évolution significative de l'indicateur entre les années 2018 et 2019. Les perturbations sont plus élevées sur la partie amont des cours d'eau là où se trouvent les grands ouvrages générant les éclusées qui s'atténuent en se propageant vers l'aval.

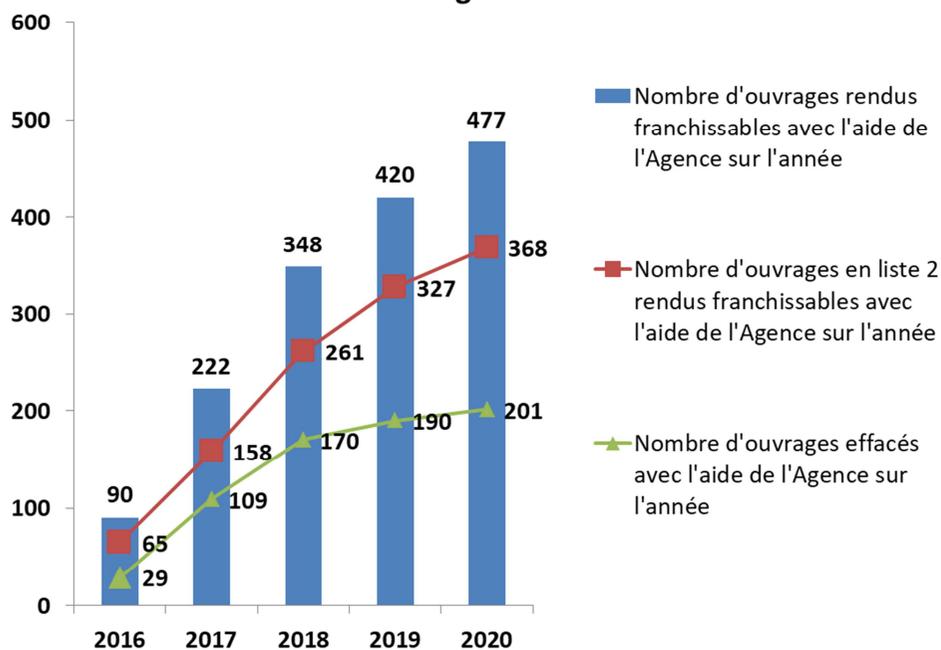
Restauration de la continuité écologique

Descriptif

Dans cette thématique, on suit la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en comptabilisant le nombre d'ouvrages rendus franchissables sur des cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 (dont ceux par effacement) avec l'aide de l'Agence de l'eau. L'autre indicateur renseigne sur les opérations coordonnées* engagées avec l'aide de l'Agence de l'eau.



Ouvrages rendus franchissables ou effacés avec l'aide de l'Agence



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

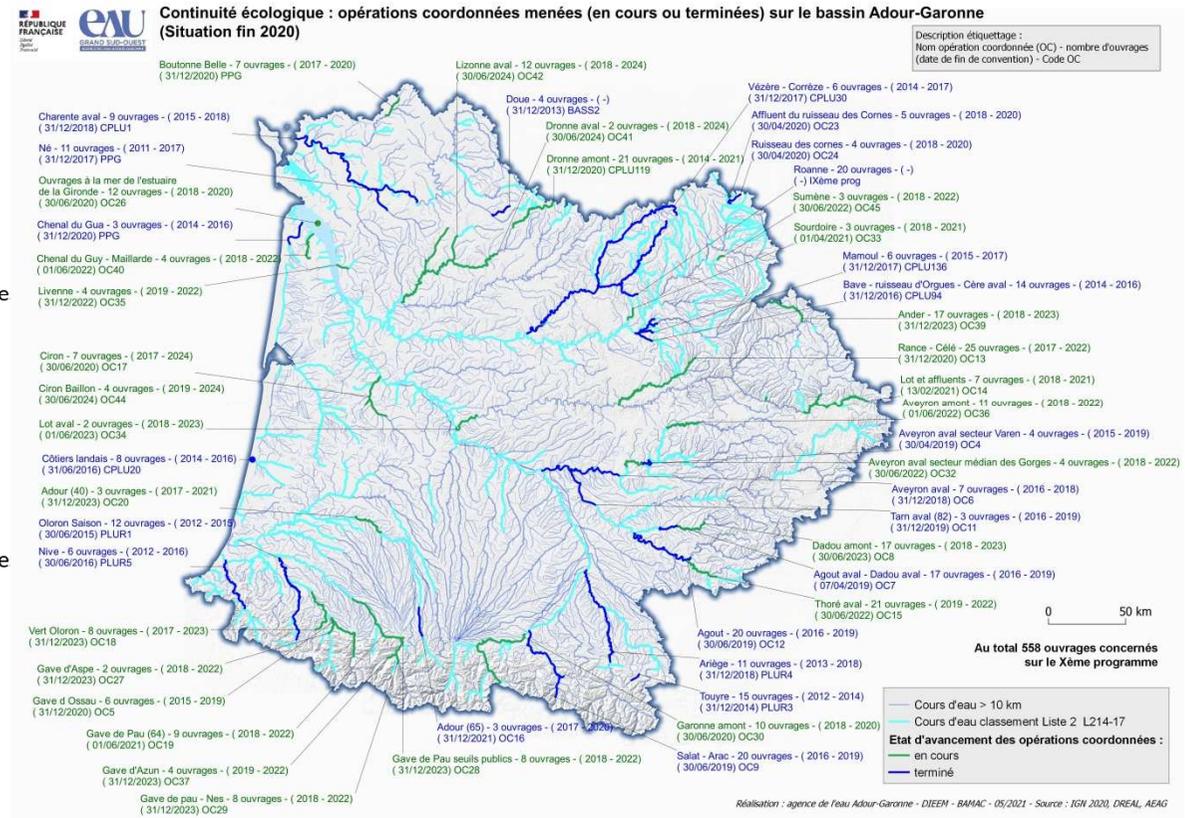
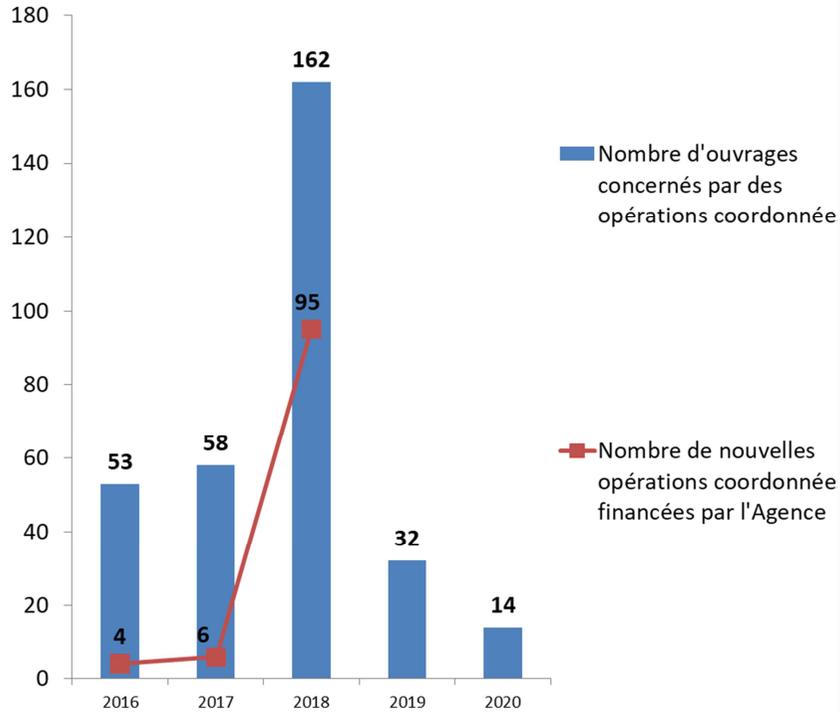
Résultats 2020

Entre 2016 et 2020, 477 ouvrages ont été rendus franchissables pour la continuité écologique avec l'aide de l'Agence dont 368 ouvrages situés sur des cours d'eau classés en liste 2. Sur les 57 ouvrages traités en 2020, 11 ont été effacés (19%). Suite à la validation en juin 2020 de la priorisation des ouvrages liée à la politique apaisée pour la restauration de la continuité écologique, 37 ouvrages relevant de la programmation 2020-2023 ont été rendus franchissables sur 492 prévus. Les études préalables aux travaux ont concerné 74 ouvrages.

Restauration de la continuité écologique



Opérations coordonnées financées par l'Agence et ouvrages concernés



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

*Opération coordonnée : lorsque plusieurs propriétaires de seuils et barrages sur un même cours d'eau s'engagent à réaliser dans le même calendrier, les études et les travaux visant à rétablir la libre circulation des poissons.

Résultats 2020

Depuis le début du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence en 2019, il n'est pas prévu la signature de nouvelle opération coordonnée. Seules celles signées avant le 31 décembre 2018 sont maintenues sur la durée de la convention signée : 14 ouvrages concernant 9 opérations coordonnées ont été aidés en 2020.

Entretien et restauration des cours d'eau

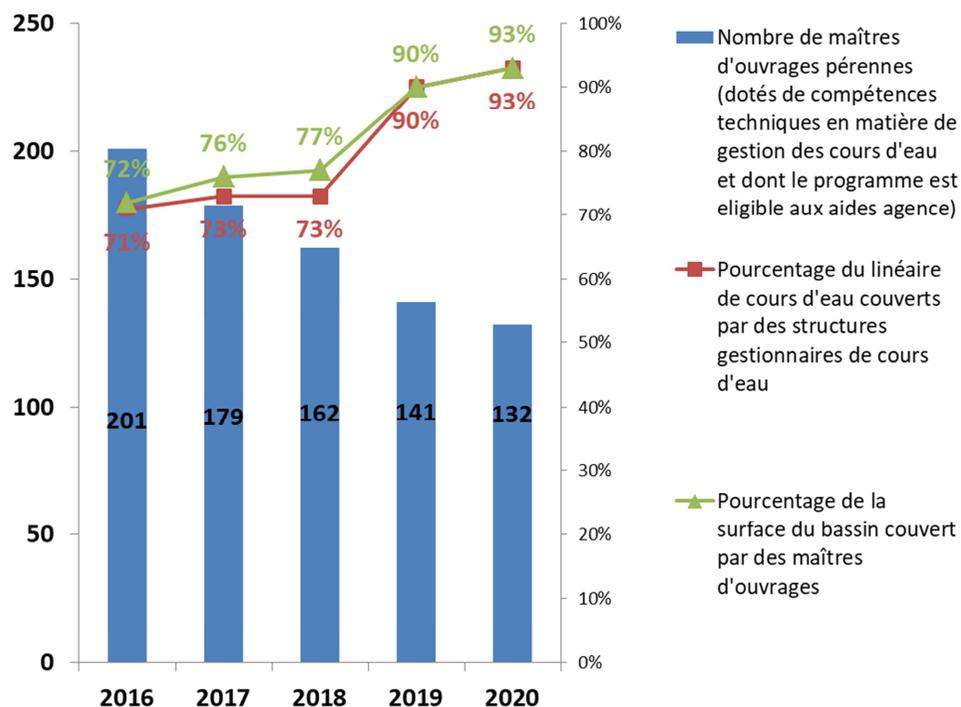
Descriptif

Il s'agit de suivre les structures de gestion des cours d'eau bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI, la couverture du bassin par ses structures et le linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel de gestion (PPG).



Territoires couverts par des structures gestionnaires de cours d'eau bénéficiant des aides de l'Agence Bassin Adour-Garonne - Situation fin 2020

Territoire couvert par des structures gestionnaires de cours d'eau

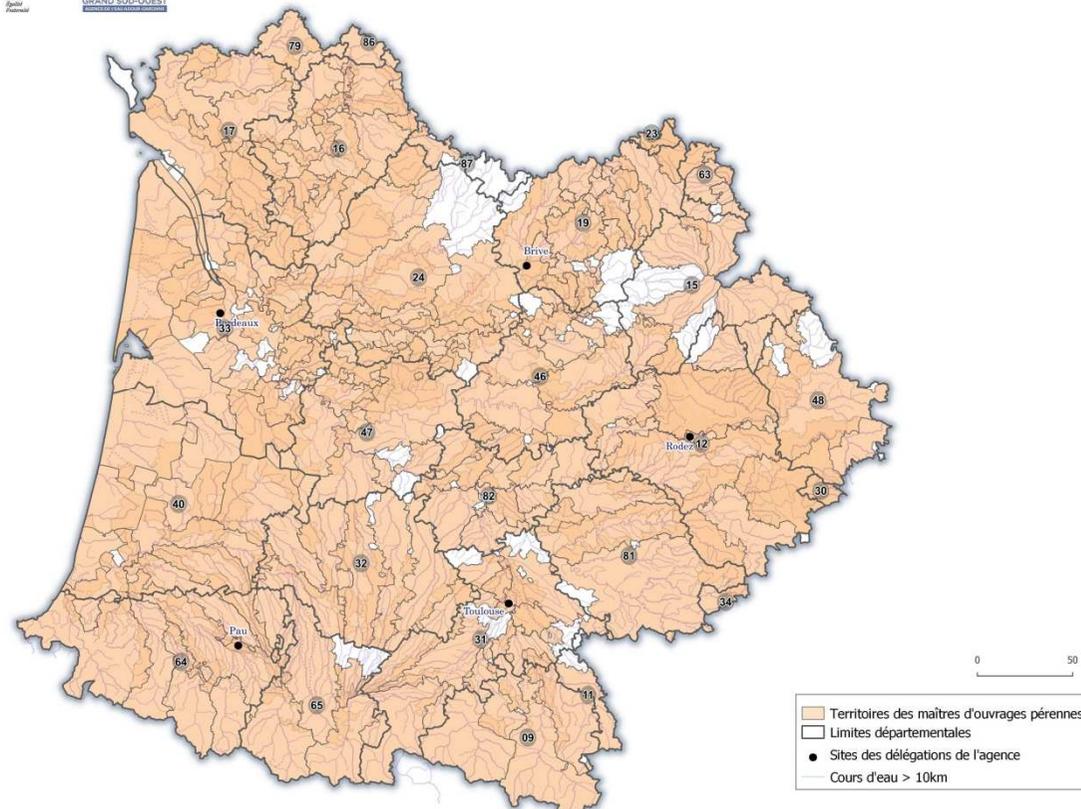


Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2020

Fin 2020, 132 maîtres d'ouvrages bénéficiaient d'un accompagnement financier de l'Agence pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, ce qui représentait 93% de la surface du bassin Adour-Garonne. Les évolutions sont liées aux restructurations dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les travaux reprennent après une phase consacrée à l'organisation des syndicats. Ainsi, plus de 660 km de linéaire de cours d'eau ont fait l'objet d'une restauration de ripisylve avec l'aide de l'Agence en 2020.



Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DIEEM - BAMAC - 04/2021 - Sources : IGN 2020, BD Carthage, AEAG Base Ouvrages

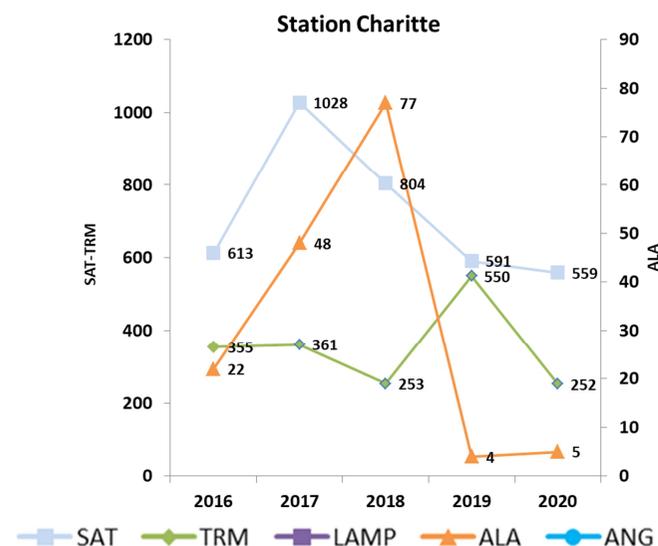
Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs

Bassin Adour – côtiers landais

Descriptif

Dans cette thématique, on rend compte des populations de poissons migrateurs amphihalins au niveau des stations de contrôles situées sur les axes migrateurs définis dans le SDAGE 2016-2021.

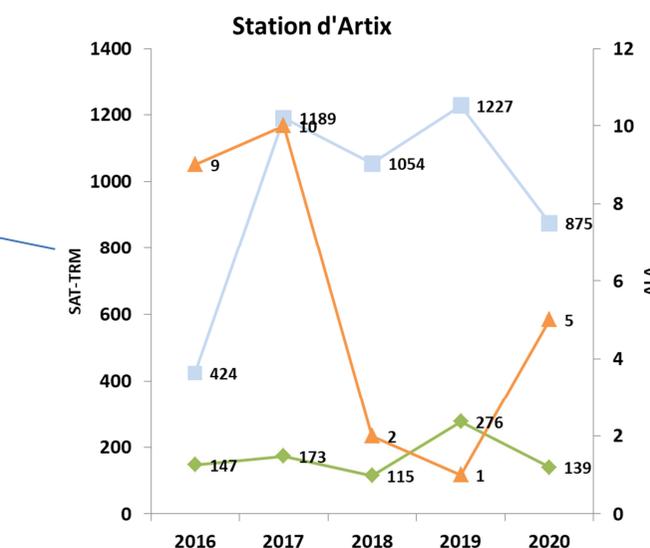
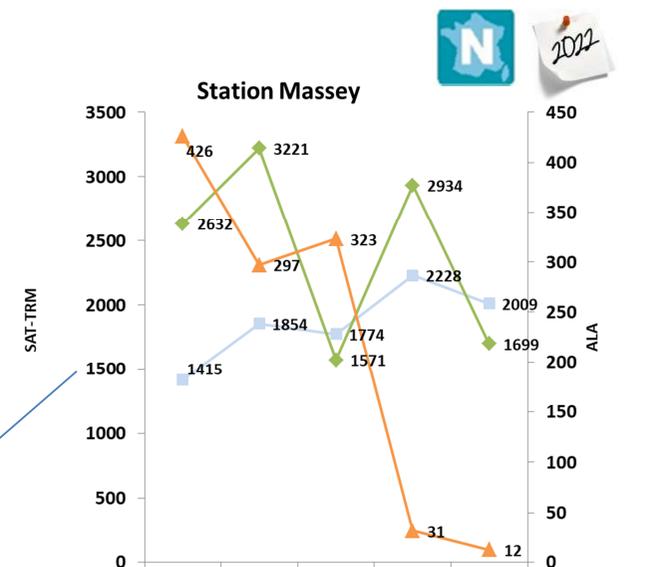
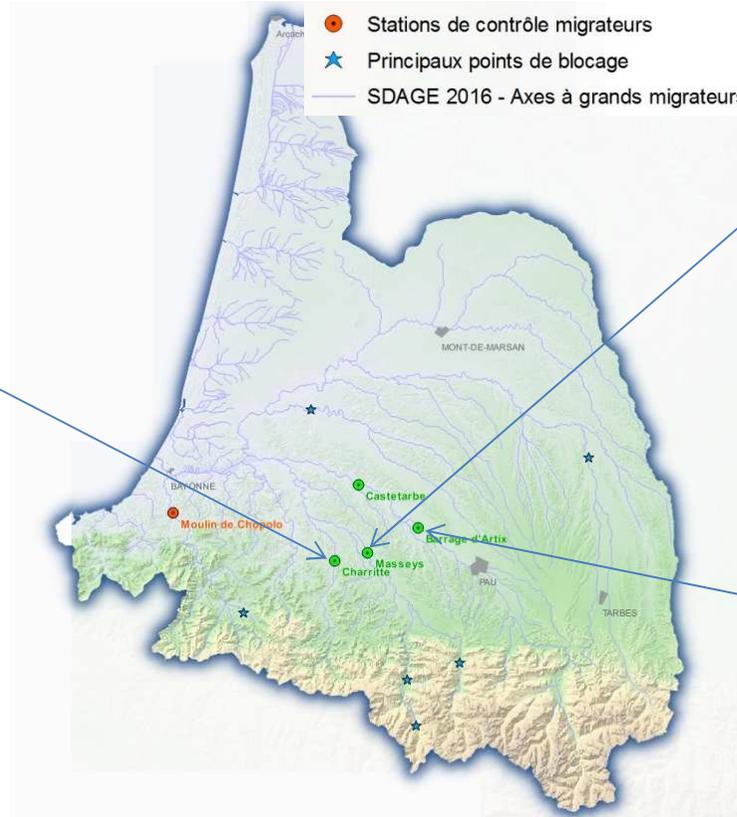
Saumon atlantique	SAT
Truite de mer	TRM
Grande alose	ALA
Lamproie marine	LAMP
Anguille d'europe	ANG



Source: Office français de la biodiversité - MIGRADOUR

Résultats 2020

En ce qui concerne le bassin de l'Adour, les populations de saumons sont stables sur le gave d'Oloron et en augmentation sur le Gave de Pau (plan de restauration en cours comportant un alevinage massif). La truite de mer se répartit de façon différente selon les sous bassins : présence faible sur le gave de Pau, moyenne sur le Saison et assez importante sur le Gave d'Oloron. Pour les aloses et les lamproies, la position assez en amont sur les axes des stations de contrôle ne permet pas d'avoir un suivi pertinent. Toutefois, il semble que ces deux populations soient en baisse sensible. Des études tendraient à montrer que les populations d'aloses fréquentent de moins en moins l'Adour et se replient vers les gaves qui sont plus résilients face au changement climatique.

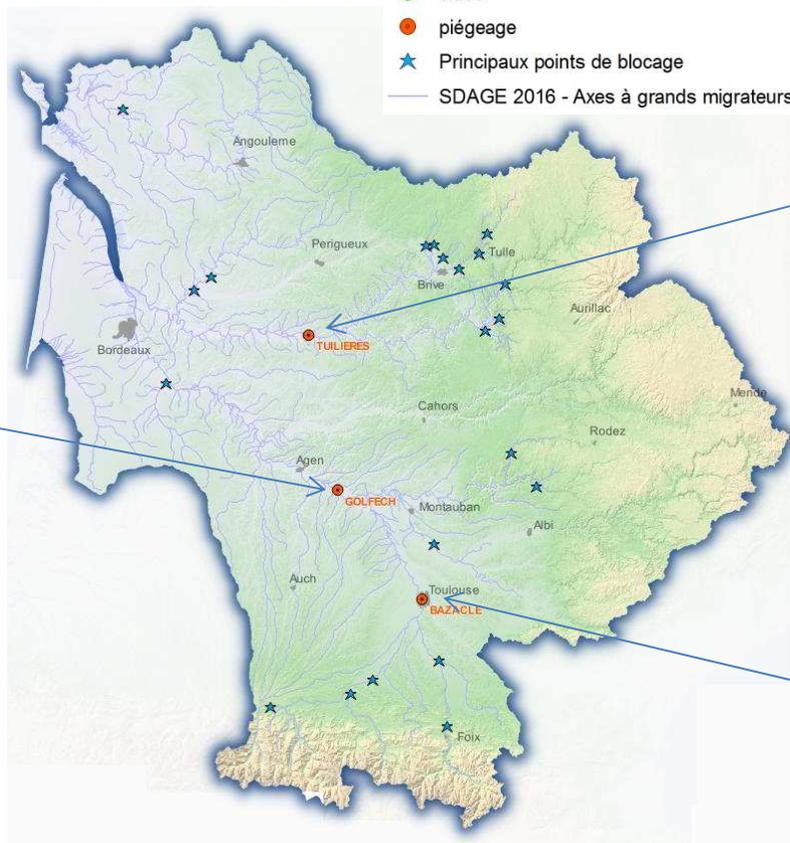


Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs

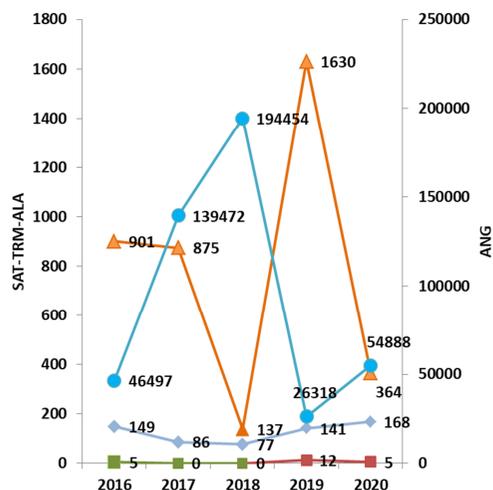
Bassin Garonne, Dordogne, Charente, Seudre, Leyre

Saumon atlantique	SAT
Truite de mer	TRM
Grande alose	ALA
Lamproie marine	LAMP
Anguille d'Europe	ANG

- vidéo
- piégeage
- ★ Principaux points de blocage
- SDAGE 2016 - Axes à grands migrants



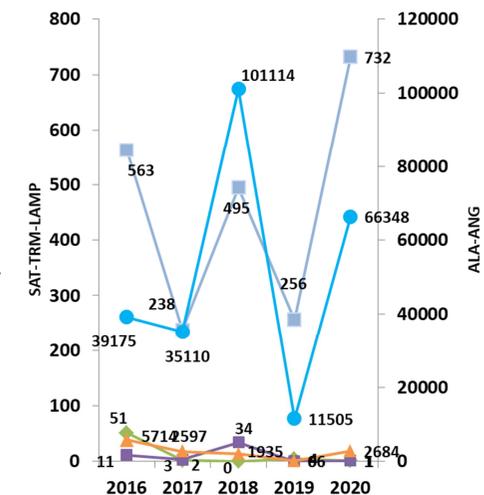
Station Golfech



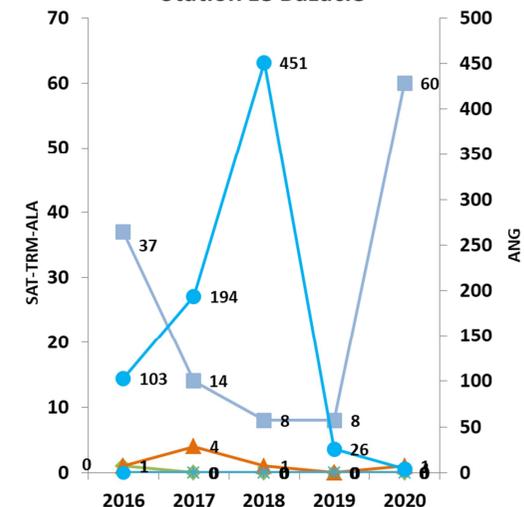
Source : Office français de la biodiversité - MIGADO

— SAT — TRM — LAMP — ALA — ANG

Station Tuillères



Station Le Bazacle



Résultats 2020

Sur le bassin Garonne Dordogne, la tendance d'évolution des effectifs d'anguilles aux stations de contrôle est plutôt à la hausse malgré une forte variabilité interannuelle. Les effectifs contrôlés d'aloses et de lamproies sont toujours très bas. Plus de 700 saumons sont passés à Tuillères sur la Dordogne, ce qui est une bonne saison de migration. Les conditions de migration s'améliorent avec les travaux sur le site de Mauzac et le démarrage du chantier de la rivière de contournement du barrage de Malause sur la Garonne.

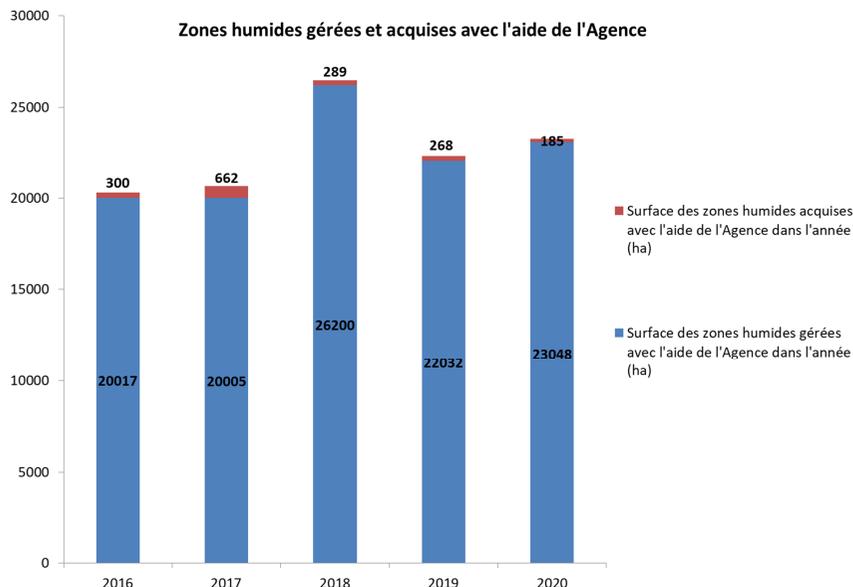
Zones humides

Descriptif

Il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions de gestion des zones humides en mesurant l'évolution de la superficie de zones humides conventionnées dans le cadre des CATZH (cellules d'assistance technique aux gestionnaires des zones humides), les surfaces de zones humides gérées ou acquises avec l'aide de l'Agence de l'eau sur une année et la surface de zones humides cartographiées dans le cadre des inventaires. Il indique également la part de surfaces de zones humides gérée ou acquise, avec l'aide de l'Agence, spécifiquement en zone littorale, du fait du rôle tampon que jouent ces milieux humides face aux événements extrêmes que sont la submersion marine ou l'érosion côtière.



Cellules d'animation territoriale et de conseils techniques aux gestionnaires de zones humides (CATZH)
Situation fin 2020



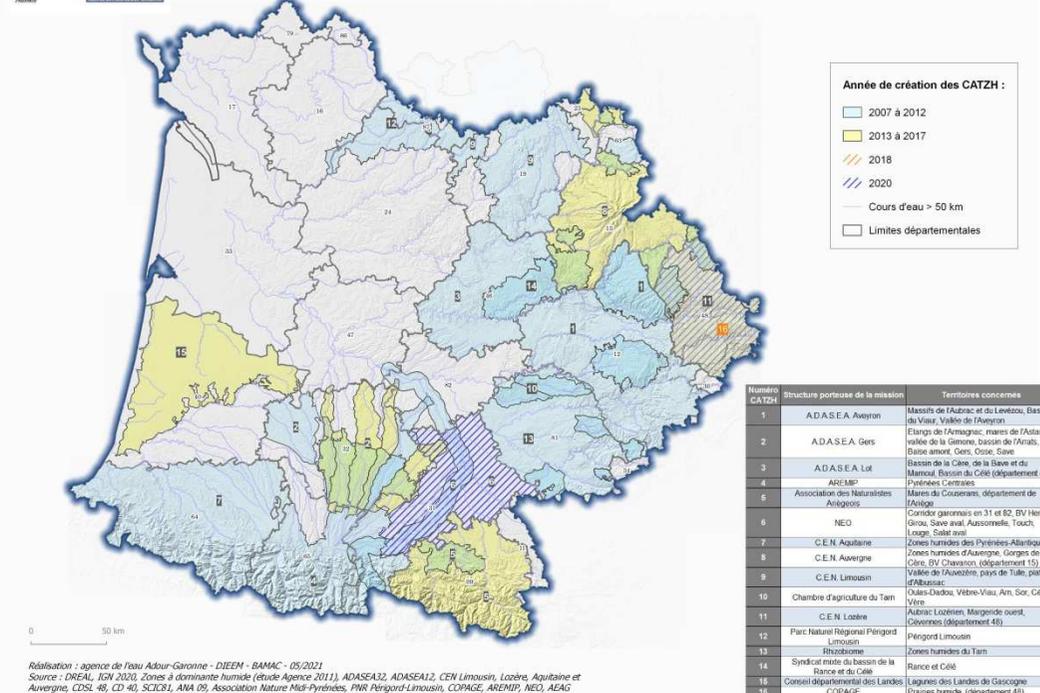
Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Résultats 2020

En 2020, 16 CATZH sont actives sur le bassin. Ces cellules regroupaient fin 2020, 2079 adhérents pour 11 523 ha de zones humides préservées. Les plans de gestion aidés par l'Agence en 2020 pour les collectivités ou les associations ont concerné 23 048 ha dont 13042 ha en zone littorale et 185 ha ont été acquis.

L'appel à projets de l'Entente pour l'eau pour restaurer les zones humides de têtes de bassin versant a donné lieu à la sélection de 42 projets sur le bassin. Il impulse une dynamique particulièrement intéressante sur ces secteurs, avec notamment une bonne implication des syndicats de bassin versant. Le potentiel de restauration est de 2730 ha pour un programme global de près de 15 millions d'euros de travaux.

Les inventaires de zones humides bancarisés par le Forum des Marais Atlantiques représentent 53% de la surface du bassin Adour-Garonne avec 265 000 ha recensés. En complément des études d'inventaire, des ateliers territoriaux sont co-animés par l'Agence et le Forum pour identifier les données existantes localement mais non encore bancarisées ou les secteurs restant à inventorier.



Estimation de la surface artificialisée au travers de l'évolution de la SAU



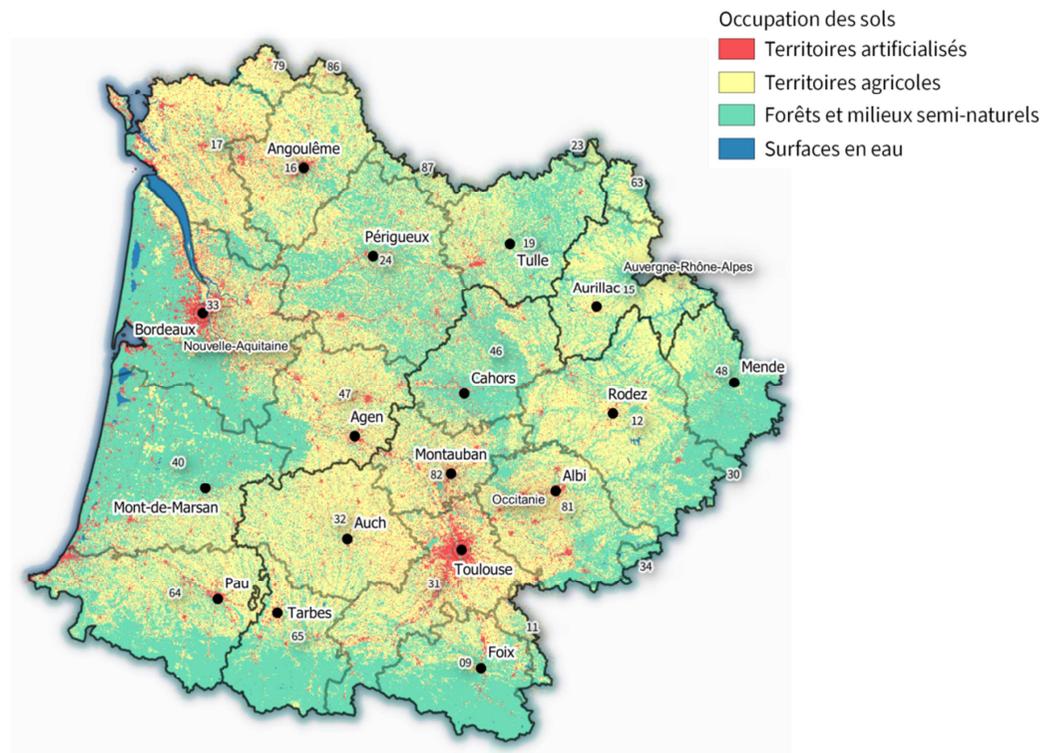
Descriptif

Cet indicateur permet, en attendant de disposer d'un indicateur exprimant directement le niveau d'artificialisation des sols (loi biodiversité), d'apprécier l'évolution de l'occupation des sols. Lutter activement contre l'artificialisation est une recommandation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne : suivre de l'évolution de la surface agricole utile (SAU) donc de façon indirecte les surfaces susceptibles d'être artificialisées (et donc imperméabilisées) est une information importante, dans un contexte de pression démographique. Cela s'exprime en nombre d'hectare et en pourcentage de couverture sur le bassin.

Surface agricole utile 2019

- 5,5 millions d'hectares
- 48% du bassin

Source : DRAAF



Résultats 2019

L'évolution de la SAU (surface agricole utile) est un « proxy » pour apprécier la tendance à l'artificialisation des sols. En 2019, la SAU du bassin était de 5,5 millions d'hectares, soit de l'ordre 48% du territoire, ce qui est stable par rapport à l'année précédente.

Surface déclarée en infrastructures agro-écologiques



Descriptif

Cet indicateur permet d'apprécier une partie des aménagements paysagers réalisés dans les bassins versants (haies, bosquets, arbres alignés ...) favorable à l'infiltration de l'eau, à la lutte contre l'érosion des sols et au maintien de la biodiversité. C'est une des solutions fondées sur la nature préconisées par le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne. L'information est issue des déclarations des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et s'exprime en nombre d'hectare de surface naturelle.

Surface déclarée en infrastructures agro-écologiques 2017

- **Près de 705 000 hectares**
- **13% de la surface agricole utile du bassin**

Source : DRAAF - Surfaces déclarées en 2017 dans le cadre du Registre Parcellaire Graphique (RPG) (hors maraichage, viticulture et arboriculture)

Résultats 2017

En 2017, la surface déclarée dans le cadre du Registre Parcellaire Graphique (RPG – aide PAC) est de 704 794 ha, soit l'équivalent de 12,6% de la surface agricole utile (SAU) et 1% de l'occupation des sols du bassin. Cette surface minimise l'ensemble des infrastructures agro-écologiques présentes sur le bassin puisque ces dernières ne sont pas référencées sur les exploitations agricoles orientées en maraichage, viticulture et arboriculture et dans les périmètres non agricoles.

Surface toujours en herbe



Descriptif

Cet indicateur permet de suivre, selon une fréquence annuelle, l'évolution de la surface toujours en herbe sur le bassin. Ce type d'occupation du sol, exerçant peu de pression anthropique sur les milieux aquatiques, permet de préserver la qualité de la ressource en eau et favorise l'infiltration de l'eau vers les nappes.

Surface toujours en herbe 2017

- **Près de 2 millions d'hectares**
- **35% de la surface agricole utile du bassin**

Source : DRAAF - Surfaces déclarées en 2017 dans le cadre du Registre Parcellaire Graphique (RPG)

Résultats 2017

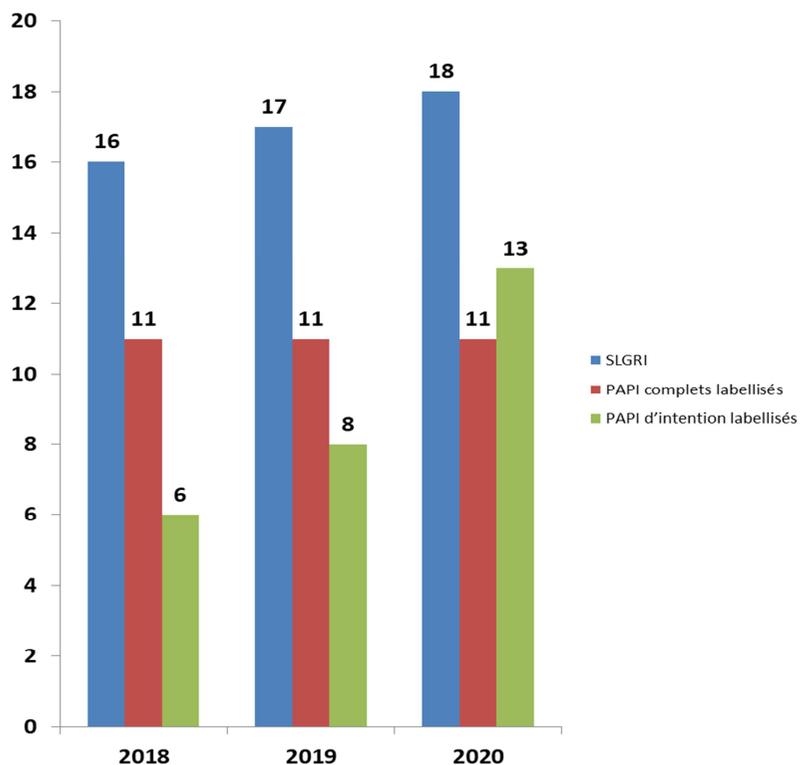
En 2017, les surfaces de prairies, d'estive et de surface toujours en herbe peu productives représentaient 1,9 millions d'ha, soit 35% de la surface agricole utile (SAU) du bassin. Au total cela équivaut à plus de 16% du territoire d'Adour-Garonne. Près de 34 000 exploitations ont plus de 50% de leur SAU en surface toujours en herbe (STH).

Dispositions communes SDAGE-Plan de gestion des risques d'inondation



Descriptif

L'indicateur permet de suivre les dispositions communes au SDAGE et au Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) au travers de la mise en place des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) et des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).



Source : DREAL bassin



Programme d'action de prévention contre les inondations (PAPI) en cours de mise en oeuvre sur le bassin Adour-Garonne au 17 mars 2021

- PAPI labellisé (en cours de mise en oeuvre)
- PAPI d'intention labellisé (en cours de mise en oeuvre)
- Limites départementales

Réalisation : DREAL Occitanie (03/2021)
Sources : IGN2018, BD CARTHAGE, DREAL du bassin



Résultats 2020

En 2020, 18 SLGRI ont été approuvées sur les 19 prévues sur le bassin Adour-Garonne. Une seule SLGRI reste à approuver sur le territoire à risque important d'inondation (TRI) de Lourdes.

Un nouveau PAPI complet sur Dax a été labellisé en 2020 et le PAPI de la Dordogne lotoise est terminé. De plus, 14 PAPI ont été labellisés sur la base du cahier des charges "PAPI 3" sur le bassin entre 2018 et 2020 (1 complet et 7 PAPI d'intention).

SECRETARIAT TECHNIQUE DE BASSIN



Agence de l'eau Adour-Garonne
90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
www.eau-grandsudouest.fr



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie
1, rue de la cité administrative - Bât. G
CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Office Français de la Biodiversité
Direction Régionale Occitanie
97, rue Saint-Roch
31400 Toulouse
www.ofb.gouv.fr